



**SACD**

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET  
COMPOSITEURS DRAMATIQUES

# Rapport annuel

Exercice 2012



Directeur de la publication : **Pascal Rogard**  
Coordination : **Catherine Vincent**  
Rédaction : **Jean-Louis Blaisot**  
Conception graphique : Le Goff & Gabarra - [www.lgetg.fr](http://www.lgetg.fr)  
Impression : Imprimerie Jourdan

## LES AUTEURS

53 915 associés  
 1 762 nouveaux adhérents  
 429 nouveaux sociétaires adjoints (3 650 sociétaires adjoints au total)  
 246 nouveaux sociétaires (5 323 au total)

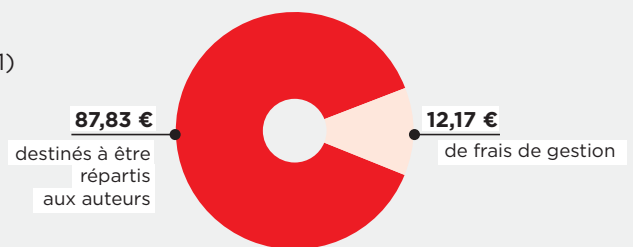
19 318 auteurs vivants ont bénéficié d'une répartition en 2012

## LA PERCEPTION

**195** M€ perçus en 2012 (- 4,6 % par rapport à 2011)

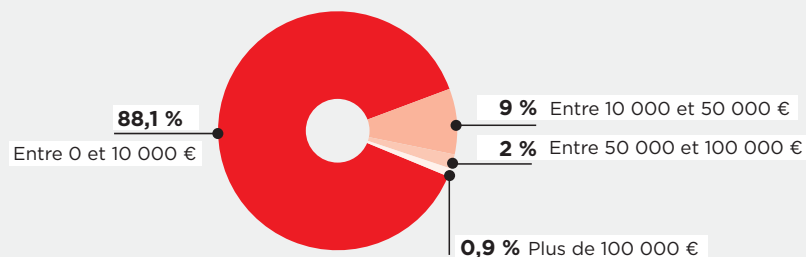
Le paiement anticipé, fin 2011, du premier versement de droits 2012 de France Télévisions explique cette baisse. Sans cet événement exceptionnel, les perceptions 2012 auraient été en légère progression.

Sur 100 euros perçus :



### Répartition des revenus par tranche :

88,1 % des auteurs rémunérés ont perçu moins de 10 000 euros annuels de droits d'auteur en 2012 (87,6 % en 2011)  
 76 % des auteurs ont touché moins de 5 000 € annuels (75,5 % en 2011)



### L'ACTION SOCIALE

- Allocations complémentaires aux retraites : **3,31 M€**
- Actions de solidarité directes : **0,193 M€** (51 soutiens accordés)
- Solidarité (âge/maladie) de la Fondation Paul Milliet : **32** soutiens
- Assistance sociale : **233** personnes reçues

### L'ACTION CULTURELLE

- Budget global : **4,52 M€**
- Affectations légales (copie privée, art. L312-9 du CPI) : **3,70 M€**
- Affectations volontaires : **0,82 M€**

# SOMMAIRE

2012 : Les données clés .....	p.03
Sommaire .....	p.04
Le mot du président et du directeur général .....	p.05

## 1 La SACD, par les auteurs, pour les auteurs

Fonctionnement et vie sociale en 2012 .....	p.06
_Conseil d'administration et commissions 2012-2013	
Une entreprise dynamique au service des auteurs .....	p.08
_L'activité des instances statutaires et des services de la société en France	
_L'activité des instances statutaires et des services de la société en Belgique et au Canada	
_Les services aux auteurs	
Adhésions et promotions d'auteurs .....	p.11
La gestion comptable et financière .....	p.12
_Données générales	
_Les activités sociales et culturelles : les faits marquants	
_Le coût de la gestion	
_Le financement de la SACD	
_La gestion financière	
_La contribution des auteurs	
_Le contrôle des activités de la SACD	

## 2 Les actions politiques et professionnelles en France et à l'étranger

Beaumarchais et... ..	p.18
Les actions politiques .....	p.19
_Soutenir l'exception culturelle	
_Favoriser l'accès aux œuvres et leur diffusion	
_Défendre la rémunération des auteurs	
_La copie privée, une légitime compensation	
Les actions professionnelles et coopérations internationales .....	p.22
_Les relations avec les organisations professionnelles	
_Coopérations internationales	

## 3 Les missions économiques, sociales et culturelles

La mission économique .....	p.24
_Le répertoire et son utilisation	
_Les perceptions en 2012	
_Les répartitions de droits et les revenus des auteurs	
La mission sociale .....	p.30
_Participation aux organismes sociaux des auteurs	
_Les actions permanentes	
_Les chiffres clés de l'action sociale	
La mission culturelle .....	p.33
_Le budget de l'action culturelle	
_L'affectation des montants disponibles pour 2012	
_Les manifestations emblématiques	
_La promotion du répertoire à l'étranger	
_Les Prix	

## 4 Annexes .....

_Statistiques des perceptions et répartitions	p.38
_Compte de gestion	
_Bilan	
_Détails sur les activités sociales et culturelles	
_Les organismes ayant bénéficié de concours pendant 3 années consécutives	
_Rapport général du commissaire aux comptes	



## LE MOT DU PRÉSIDENT ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En 2012, le contexte difficile nous a obligés à être particulièrement offensifs pour préserver les rémunérations et les droits des auteurs comme pour garantir leurs possibilités de continuer à créer.

Les perceptions de l'Audiovisuel ont baissé. Le Spectacle Vivant, lui, a résisté, principalement en province et à l'étranger. Mais grâce à nos efforts de gestion, nous avons pu contenir la baisse des rémunérations : ainsi, cette année encore, nous procédons à un remboursement de retenue statutaire.

### **Pour protéger les auteurs, nous avons participé à de nombreuses négociations.**

Pour la première fois, toutes les organisations de producteurs et de scénaristes ont conclu un accord sur leurs pratiques contractuelles. Nous avons signé avec France Télévisions des règles qui permettent de développer plus de projets et d'indemniser les auteurs en cas d'arrêt. Nous avons obtenu des obligations de respect des œuvres lors de l'annonce de la diffusion suivante.

Nous avons conclu un accord avec le Syndicat des Directeurs et Tourneurs du théâtre privé. Nous avons défini de nouvelles règles de respect des auteurs et des metteurs en scène lors des captations. Nous nous battons pour obtenir enfin la loi d'orientation sur le spectacle vivant, promise depuis longtemps et toujours remise à plus tard.

Nous avons progressé sur le régime social des auteurs. Une réforme de l'AGESSA est enfin dans les tuyaux. La formation continue des auteurs est enfin en état de marche. Face à la précarité de plus en plus grande des auteurs, nous avons amélioré nos possibilités d'entraide, notamment avec la Fondation Paul Milliet.

### **Pour rendre un meilleur service aux auteurs, nous modernisons notre société.**

Des réformes importantes ont abouti. Celle, fondamentale, de tous nos barèmes audiovisuels nous adapte aux évolutions des diffusions et nous prépare à répondre aux bouleversements à venir. La réorganisation de nos perceptions dans le spectacle vivant est aussi un enjeu majeur : nous avons entrepris de transformer notre réseau et baisser son coût, le rendre plus efficace et améliorer les délais de recouvrements.

### **Pour défendre les auteurs et leur place, nos combats politiques ont été intenses.**

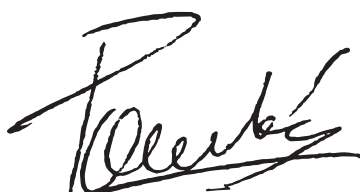
En France, pour la première fois depuis longtemps, le budget de la Culture a baissé. Ce qui, ajouté aux difficultés des collectivités locales, met en péril nombre de troupes et de compagnies.

Les ressources des diffuseurs de télévision chutant, leurs investissements dans la création diminuent. La TVA sur le cinéma et les droits d'auteur devrait être augmentée, la copie privée est toujours menacée, le budget du CNC a été rogné. Nous avons participé aux réflexions du « rapport Lescure » et, si nous nous sommes félicités des pistes qu'il ouvre, il faudra être vigilants sur les décisions qui suivront. Nous avons alerté sur la place des femmes dans la culture et celle, scandaleusement faible, à la tête des institutions culturelles. Nous sommes beaucoup intervenus, nous commençons à être entendus, mais cela reste insuffisant.

Nous avons dû mobiliser les créateurs face aux attaques des institutions européennes, contre les règles de protection de la création, le droit d'auteur, la gestion collective ou encore une fois la copie privée. Actuellement, nous nous battons contre la volonté de la Commission européenne et de son président, de trahir, pour la première fois depuis 20 ans, « l'exception culturelle » en incluant l'audiovisuel dans des négociations commerciales bilatérales avec les États-Unis.

Il est de notre responsabilité, parlant au nom de tous les auteurs dramatiques, de défendre la culture et la création, si menacées en temps de crise et pourtant plus que jamais nécessaires.

Jacques Fansten



Pascal Rogard





# Fonctionnement et vie sociale en 2012

## CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMMISSIONS 2012/2013

### CONSEIL D'ADMINISTRATION 2012-2013

#### Président :

Jacques Fansten

#### Vice-présidents :

Georges Werler, premier vice-président, mise en scène

Denise Chalem, théâtre

Philippe Hersant, musique

Laurent Heynemann, cinéma

Caroline Huppert, télévision

Christine Miller, télévision

#### Administrateurs délégués :

Catherine Cuenca, création interactive

Philippe Goudard, arts du cirque

Daniel Larrieu, danse

Georges Tzanos, animation

Frédéric Michelet, arts de la rue

Yves Nilly, radio

Georges Werler, mise en scène

#### Administrateurs :

Jean-Paul Alègre, théâtre

Bernard Cavanna, musique

Luc Dionne, président du Comité Canadien

Joëlle Goron, télévision, humour

Jean-Claude Grumberg, théâtre

Luc Jabon, président du Comité Belge

Arthur Joffé, cinéma

Christine Laurent, cinéma

Claire Lemaréchal, télévision

Marie-Anne Le Pezenec, télévision

Eduardo Manet, théâtre

Jean Marboeuf, cinéma, humour

Charles Nemes, télévision, humour

Franck Philippon, télévision

Dominique Probst, musique

Jacques Rampal, théâtre

Christiane Spièro, télévision

#### Action sociale :

Charles Nemes

Yves Nilly

Christiane Spièro

#### Prix :

Joëlle Goron

Eduardo Manet

Jacques Rampal

#### Délégués aux Affaires Juridiques :

Daniel Larrieu

Claude Brulé †

Partiellement renouvelé chaque année, le Conseil d'administration se réunit une fois par mois en séance plénière (et une autre fois en commissions spécialisées par répertoire) et décide - en accord avec le président et le directeur général, tous deux co-gérants -, de la politique de la Société.

### COMMISSION DE CONTRÔLE DU BUDGET

La Commission de contrôle du budget se réunit chaque mois pour suivre avec l'administration de la SACD, l'exécution du budget annuel de la Société, sur l'adoption duquel elle est préalablement consultée. Elle présente chaque année un rapport à l'assemblée générale.

#### Présidente :

Emmanuelle Sardou, audiovisuel

#### Vice-présidente :

Brigitte Bladou, spectacle vivant

#### Rapporteurs :

Jean-Pierre Igoux, audiovisuel

Catherine Tullat, audiovisuel

#### Commissaires :

Myriam Boyer, spectacle vivant

Stéphanie Duncan, audiovisuel

Olivier Dutaillys, spectacle vivant

Sophie Loubière, audiovisuel

Joëlle Richetta, spectacle vivant

### COMMISSION DU DROIT DE COMMUNICATION

Cette commission spéciale qui se réunit chaque trimestre, peut être saisie par tout associé auquel est opposé un refus de communication des documents visés à l'article 35 § 3 et 4 des statuts. Ses avis motivés sont notifiés à l'associé demandeur. Elle présente un rapport de son activité à chaque assemblée.

#### Présidente :

Frédérique Topin, audiovisuel

#### Membres :

Jean-Luc Annaix, spectacle vivant

Claire Barré, audiovisuel

Michel Beretti, spectacle vivant

Christophe Botti, spectacle vivant

André Grall, audiovisuel



## Des auteurs élus au service des auteurs



### COMITÉ BELGE

**Président :**

**Luc Jabon**, audiovisuel

**Vice-présidents :**

**Michel Bernard**, mise en scène

**Bernard Breuse**, dramatique, lyrique

**Membres :**

**Julie Annen**, dramatique, lyrique

**Brice Cannavo**, radio, son

**Bernard Cogniaux**, dramatique, lyrique

**Vanja d'Alcantara**, audiovisuel

**Aurore Fattier**, dramatique, lyrique

**Jean-Luc Goosens**, cinéma, télévision

**Bernard Halut**, cinéma, télévision

**Yves Hanchar**, cinéma, télévision

**Marie Henry**, dramatique, lyrique

**Annabelle Perrichon**, multimédia

**Jean-Louis Sbille**, audiovisuel

**Fré Werbrouck**, chorégraphie

**Isabelle Wéry**, dramatique, lyrique

### COMITÉ CANADIEN

**Président :**

**Luc Dionne**, télévision

**Vice-président :**

**Patrick Lowe**, télévision

**Membres :**

**Denys Arcand**, cinéma

**Louis Bélanger**, cinéma

**Chantal Cadieux**, télévision

**Diane Cailhier**, télévision

**Marie Chouinard**, scène

**François Gingras**, télévision

**André Mélançon**, cinéma

**Maryse Pelletier**, scène

**Benoît Pilon**, cinéma

**Patrice Sauvé**, télévision

Les comités belge et canadien, dont les membres sont élus par l'assemblée générale des associés résidant respectivement en Belgique et au Canada et sont renouvelés partiellement chaque année, participent à la définition de la politique générale de la Société et disposent des prérogatives nécessaires pour sa mise en œuvre sur leurs territoires. Leurs présidents respectifs siègent au Conseil d'administration de la Société.



# Une entreprise dynamique au service

## L'ACTIVITÉ DES INSTANCES STATUTAIRES ET DES SERVICES DE LA SOCIÉTÉ

Les auteurs sont présents et très impliqués au sein de la SACD comme en atteste la composition des instances représentatives (cf. supra). Dans le contexte de cogérance qui caractérise la gouvernance de la Société, ils contribuent à la gestion et au contrôle de l'entreprise, avec la Direction générale, le comité de direction et l'ensemble des services. La SACD comprend plus de deux cents collaborateurs très attachés au service rendu aux auteurs.

### EN FRANCE

Le Conseil d'administration et la Direction générale ont poursuivi en 2012 une politique visant, tant sur le plan interne qu'externe, à défendre les intérêts des créateurs dans un environnement en évolution constante et très rapide, et particulièrement difficile sur le plan économique dans le contexte de récession qui a marqué l'année. Ils se sont aussi attachés à faire évoluer la Société pour la rendre toujours plus efficace au service des auteurs et des utilisateurs de son répertoire.

Sous l'impulsion de Jacques Fansten, qui a succédé en juin 2012 à Sophie Deschamps à la présidence de la Société, et avec le soutien de Georges Werler, premier vice-président, le travail du Conseil d'administration a porté sur 3 axes principaux :

- I\_ la mise en œuvre de réformes majeures pour rendre la Société toujours plus efficace au service des auteurs ;
- II\_ la conclusion de nouveaux accords interprofessionnels ;
- III\_ des combats politiques toujours plus intenses.

#### I\_

#### Plusieurs réformes majeures ont été adoptées par le Conseil d'administration :

- \_celle concernant les barèmes audiovisuels, la plus importante réforme engagée depuis 20 ans. Cette réforme a permis à la SACD de projeter son système de répartition dans l'univers numérique (TNT, web, podcasts...) ;
- \_celle concernant la perception des droits d'auteur « spectacle vivant » en province, qui a fait l'objet d'une profonde réorganisation avec la reprise par la SACD de la gestion directe, depuis le siège rue Ballu, de la gestion des droits des perceptions en Ile-de-France, et le renforcement du management de son réseau commun avec la SACEM. Deux nouveaux responsables régionaux SACD encadrent nos collaborateurs en région et suivent ainsi de près la perception des droits en sillonnant chacun une partie de la France.

#### II\_

#### La SACD a conclu plusieurs accords interprofessionnels en 2012, notamment dans le domaine audiovisuel où ont été signés :

- \_un protocole sur les pratiques contractuelles entre auteurs et producteurs de fiction, dans lequel ont été définies des règles contractuelles minimum protégeant tous les scénaristes de fiction ; ce protocole doit faire l'objet d'un arrêté d'extension et a d'ores et déjà force de loi pour les contrats de scénaristes de fiction signés depuis le 1er janvier 2013 ;
- \_un avenant à la charte de développement de France Télévisions organisant et structurant les conditions de développement avec le diffuseur, dans lequel les parties s'engagent, notamment, sur des indemnités à verser aux auteurs dès lors que le groupe public arrête des projets lors d'étapes avancées du processus d'écriture ;
- \_une charte relative à l'annonce des programmes sous l'égide du CSA ;
- \_ainsi que plusieurs contrats concernant l'exploitation de notre répertoire sur les chaînes thématiques, à Radio France, ou encore par les services de vidéo à la demande par abonnement ;
- \_et dans le spectacle vivant avec les directeurs et tourneurs du théâtre privé et leurs syndicats professionnels (SNDTP, SNES et PRODISS).

#### III\_

#### S'agissant des combats politiques, la SACD s'est investie, en France et en Europe (directement ou avec la SAA), sur :

- \_la défense du statut, de la rémunération et des droits des auteurs ;
- \_la défense de l'exception culturelle dans le cadre de la mission Lescure et sur le plan international en vue de l'ouverture en 2013 des négociations bilatérales Europe/États-Unis, en réaction aux menaces de mise en cause de l'exception culturelle ;
- \_la défense de la rémunération pour copie privée, dont certains redevables cherchent à s'exonérer pour leur seul bénéfice et au détriment des créateurs. Plus spécifiquement en France, la SACD a engagé le débat sur la place (notoirement insuffisante) des femmes à des postes de direction dans les institutions culturelles.



# des auteurs

## EN BELGIQUE

Sous la présidence de Luc Jabon, et avec le concours de Frédéric Young, délégué général pour la Belgique, le Comité belge s'est fortement mobilisé aux côtés des auteurs, menacés jusque dans leur statut par les avis de restriction économique dans le secteur de la culture : maintien des auteurs dans leurs droits au chômage, maintien de la taxation du droit d'auteur à 15 %. Ces deux combats furent rudes et la vigilance reste de mise. Le comité s'est également impliqué dans la mise en place d'un nouvel arrêté royal fixant des tarifs de rémunération corrigés en faveur des auteurs, au titre du prêt public, dont la négociation – vertueuse en principe – s'est révélée finalement assez peu satisfaisante au niveau des montants. Autre négociation aboutie : le contrat signé avec la SONUMA, gestionnaire de l'intégralité des archives audiovisuelles de la RTBF, qui prévoit une perception de droits pour chaque type d'exploitation que la SONUMA réalisera.

L'issue heureuse des procès opposant les sociétés TELENET et CODITEL (opérateurs de distribution de télévision) à la SACD et à la SCAM a couronné une année de travail intense au sein de la délégation générale en Belgique. En jugeant que « l'injection directe est une retransmission par câble », la cour d'Anvers a pris en considération l'intérêt des auteurs et la nature particulière des contenus audiovisuels.

Dans le cadre d'une année qui fut bonne tant au plan des perceptions que des répartitions, le comité belge a également mené une politique d'action culturelle au plus près des besoins des auteurs, avec l'octroi de 52 bourses et de 5 prix ou encore l'organisation de rencontres professionnelles. Ces dernières ont permis à des auteurs d'ouvrir leurs horizons en croisant des créateurs d'autres disciplines, et de maintenir la place de la SACD au cœur du foisonnement créatif belge, toujours à découvrir sur [www.bela.be](http://www.bela.be).

## AU CANADA

Sous la présidence de Luc Dionne, et avec la collaboration d'Élisabeth Schlittler, délégué général pour le Canada, le Comité canadien a participé aux diverses actions menées pour obtenir du gouvernement fédéral conservateur qu'il modifie son projet de modernisation de la loi sur le droit d'auteur qu'il a redéposé aussitôt après avoir été élu majoritairement. Même si l'année 2012 s'est terminée par l'adoption de cette loi inacceptable, elle aura néanmoins eu pour effet de créer un mouvement pan-canadien où les créateurs francophones et anglophones ont parlé d'une seule voix pour défendre le droit d'auteur, au sein d'un regroupement de près de soixante-dix organismes d'auteurs et d'ayants droit, le « rest of Canada » (ROC).

La délégation canadienne, principalement occupée par les négociations des licences avec les chaînes conventionnelles spécialisées et les différents services d'exploitation des répertoires, et par le réaménagement des licences expérimentales des nouvelles plateformes, a par ailleurs poursuivi son travail d'information auprès des auteurs, des agents, des producteurs du secteur audiovisuel et du spectacle vivant, très actif et dynamique, particulièrement au Québec et dans plusieurs provinces où vivent d'importantes communautés francophones.

Dans le contexte d'un pays où la SACD est seule à représenter plusieurs secteurs de la profession d'auteur – ce qui constitue une véritable anomalie d'un point de vue anglo-saxon –, le Comité canadien a proposé les ateliers « Un projet, trois feed-back » associant un auteur à trois collègues d'univers différents, et a poursuivi les Bourses SACD et les partenariats avec l'Atelier Grand Nord pour l'audiovisuel et le Concours de théâtre jeune public et la relève pour le spectacle vivant.

Grâce à ces actions et malgré un environnement de programmation des œuvres privilégiant l'audience, la SACD enregistre au Canada une hausse généralisée de la diffusion du répertoire audiovisuel, même si celle-ci ne se traduit que par une progression modérée de ses perceptions, dont l'évolution demeure soumise à la signature de nouvelles licences, à la création peu fréquente de nouvelles chaînes conventionnelles ou spécialisées et à la marginalité des revenus issus des nouvelles plateformes.



## LES SERVICES AUX AUTEURS

Outre la perception et la répartition des droits d'auteur, la SACD offre une multitude d'autres services à ses membres :

### LA MAISON DES AUTEURS

En 2012, la Maison des Auteurs, entièrement rénovée, a rouvert ses portes. Elle est un espace unique dédié aux auteurs et à leurs créations. Ils peuvent y réserver des bureaux ou des salles de réunion, bénéficier du cyberspace ou organiser des rencontres conviviales dans le Café des auteurs. L'auditorium de 72 places leur permet également d'organiser des

projections, des lectures ou des débats. Tout au long de l'année, elle a accueilli de nombreux auteurs, dans son café, ses bureaux, ou encore son auditorium, pour 160 projections, une trentaine de lectures, et de multiples réunions ou événements organisés par la SACD et ses partenaires professionnels ou institutionnels.



### LA BIBLIOTHÈQUE DE LA SACD

Réaménagée en 2012, la Bibliothèque est un lieu d'information, de consultation, d'accueil et de travail ouvert à tous les créateurs qu'ils soient amateurs ou professionnels. Elle est aussi un centre de ressources pour les chercheurs, les journalistes, les universitaires... Elle conserve des documents retraçant plus de 250 ans d'histoire du spectacle et exploite les archives et informations de la SACD qui

éclairent sur l'histoire de la Société, le répertoire des auteurs, la programmation des théâtres et les combats menés par les auteurs au fil des ans. Elle conserve aussi des fonds d'archives d'auteurs de théâtre, de radio, de musique, de danse, de cinéma et de télévision qu'elle met à disposition du public. Deux nouveaux postes de lecture ont été installés en 2012 dans la Bibliothèque.



### LE PÔLE AUTEURS-UTILISATEURS

Une question générale ou particulière sur la formation, les droits, les dépôts, la retraite..., le Pôle Auteurs-Utilisateurs trouve la réponse ou le contact qui la détermine. Il est le point d'entrée de tous les auteurs à la SACD. Les auteurs, tous les

auteurs, y trouvent des renseignements personnalisés, y effectuent les dépôts, y adhèrent, y déclarent leurs œuvres... Le Pôle Auteurs-Utilisateurs négocie aussi des avantages pour les auteurs membres comme des abonnements à la

presse à tarifs réduits, des places de spectacles à prix réduits, des voyages, des programmes de remise en forme... Sans compter l'aide sociale qui bénéficie temporairement aux auteurs en difficulté ou à leur famille.

### LES SERVICES PRO

La SACD apporte toute une gamme de services professionnels aux auteurs : une gestion unique des autorisations de représentation des œuvres de spectacle vivant, des modèles de contrats audiovisuels, un service de négociation des contrats audiovisuels, une assistance juridique, un service de simulation des droits pour les auteurs audiovisuels...

Et la SACD a pris le virage du numérique en proposant de nouveaux services destinés à faciliter les relations avec les utilisateurs de ses répertoires qui peuvent désormais saisir leurs itinéraires de tournées ou régler leur factures en ligne. Les auteurs du web peuvent aussi attester des diffusions de leurs œuvres... en ligne.

Tous les services SACD sont disponibles sur le site [www.sacd.fr](http://www.sacd.fr).

La SACD est également présente sur Facebook ([facebook.com/sacd.fr](http://facebook.com/sacd.fr)), sur Twitter (SACD Officiel, @SACDParis) et dispose d'une application iPhone.

Elle arrivera en 2013 sur Android.



# Adhésions et promotions en 2012

## LES AUTEURS NOUVEAUX MEMBRES

La SACD a accueilli en 2012, 1 762 nouveaux auteurs qui ont acquis la qualité d'adhérent, soit 7,05 % de plus qu'en 2011. La SACD comptait au 31 décembre 2012, **53 915** associés, tous grades sociaux confondus.

**53 915**  
ASSOCIÉS

### Répartition Hommes/Femmes :

Presque deux tiers de ces nouveaux adhérents sont des hommes.

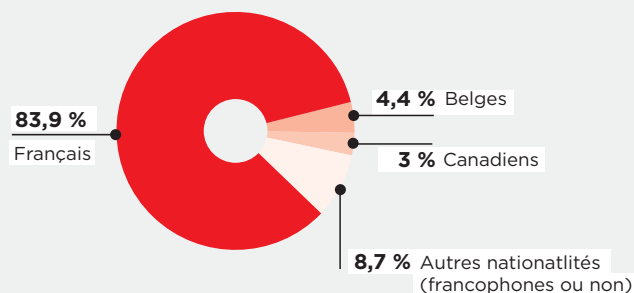


### Répartition par âge :

La tranche des 30-50 ans représente 85,7 % des adhésions de l'année.

### Répartition par nationalité :

Leur grande majorité est de nationalité française, le reste se partageant entre des auteurs belges, canadiens ou d'autres nationalités, francophones ou non.



## LEUR RÉPERTOIRE

Les auteurs adhèrent à la Société à l'occasion de la première représentation ou diffusion d'une œuvre pour : 60 % au titre du spectacle vivant, 37 % au titre de l'audiovisuel, et 3 % au titre des écoles et du parrainage.

## LES NOUVEAUX SOCIÉTAIRES ET LES SOCIÉTAIRES-ADJOINTS

429 adhérents ont accédé au grade de sociétaire-adjoint. La SACD en compte donc aujourd'hui 3 650 (+ 4,32 % par rapport à 2012).

246 sociétaires adjoints ont, quant à eux, été promus au grade de sociétaire en 2012. Leur nombre au 1er janvier 2013 atteint 5 323 (+ 3,51 % par rapport à 2012).



# La gestion comptable et financière

## LA GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE EN 2012

### DONNÉES GÉNÉRALES

Les comptes de la Société pour l'exercice 2012 (cf. Annexes), traduisent un exercice contrasté, marqué par :

- la baisse des perceptions encaissées au cours de l'année (- 4,6 %) a généré des recettes d'exploitation en très léger recul par rapport à 2011 ;
- une évolution des charges d'exploitation en progression de 5 % sur 2011
- surtout en raison de l'ajustement très important des provisions à caractère social (indemnités de fin de carrière et retraite des salariés, médailles du travail) ;
- une contribution des produits financiers à l'équilibre de la gestion de moins de 6 % des charges d'exploitation ;
- des opérations exceptionnelles importantes, liées à la reprise et la dotation de provisions pour risques et charges, qui dégagent un solde excédentaire de près d'1,5 M€.

Sur le plan méthodologique, l'application des nouveaux modes opératoires mis en place l'an passé s'est poursuivie et a été complétée cette année – au spectacle vivant – par l'alignement du mode de comptabilisation des « retenues sur perceptions annexes » sur celui déjà mis en œuvre en 2011 pour les « retenues sur droits » (à savoir le rattachement aux produits de l'exercice des retenues statutaires afférentes aux perceptions de l'année civile).

Cet ajustement a généré la prise en compte exceptionnelle de 13 mois de retenues sur perceptions annexes, ce qui explique la progression atypique de ce poste (+ 9,2 %) alors que les retenues sur droits « spectacle vivant » sont en recul, tout comme les perceptions concernées.

L'ensemble de ces éléments a conduit à constater un excédent de ressources, et permis d'opérer un remboursement de prélèvements statutaires aux auteurs de 1,45 M€, très proche de celui réalisé l'an passé (1,55 M€), et qui représente environ 160 % du seul « prélèvement spécifique ».

### LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES : LES FAITS MARQUANTS

Le compte de gestion intègre les produits et charges affectées à ces dernières dans les rubriques « autres ressources » (C) ou « autres charges d'exploitation » (D) (cf. détail en Annexes) et tient compte par ailleurs, dans les rubriques « récupération et refacturation de charges » (A) et « charges financières » (II), de la récupération partielle des charges de gestion de l'action culturelle d'une part, et du transfert de produits financiers liés aux ressources d'action culturelle d'autre part.

### RÉCAPITULATIF DES FAITS MARQUANTS :

#### Les ressources

#### Les charges

Les ressources		Les charges	
EN MATIÈRE SOCIALE	EN MATIÈRE CULTURELLE	EN MATIÈRE SOCIALE	EN MATIÈRE CULTURELLE
1. 3 310 K€ affectés aux libéralités, soit 5 % de plus qu'en 2011. Ce montant correspond au produit collecté en 2011 des ressources cantonnées à la couverture des allocations complémentaires aux retraites, en progression l'an passé.	Hausse de 7 % des ressources d'action culturelle qui retrouvent leur niveau de 2010 : 1. la copie privée sonore progresse de 12,1 % et la copie privée audiovisuelle augmente de 1,2 %, 2. les droits irrépartissables affectés conformément à la loi au budget de l'action culturelle ont augmenté, 3. les produits financiers transférés à l'action culturelle augmentent de 7,2 %.	1. Le montant des allocations complémentaires versées aux auteurs au titre des libéralités pour 2012, correspond rigoureusement à celui des ressources qui lui ont été affectées. 2. Les dépenses de solidarité sont à nouveau en augmentation (+ 7,4 %) ce qui traduit une précarisation certaine de la situation des auteurs, d'autant que la dotation exceptionnelle de 200 K€ constituée en 2010 pour accroître les possibilités d'intervention de la Société en faveur des auteurs en difficulté a été utilisée en 2012 (33 K€).	1. Les charges correspondent très exactement au montant des ressources (4,52 M€). Celles-ci, imputées respectivement sur les ressources légales et volontaires, montrent toujours la prééminence globale des aides « mixtes ». 2. Ces aides mixtes associent en un même projet des actions en faveur de la création, de la diffusion et/ou de la formation.

## LE COÛT DE LA GESTION

Les « frais de gestion » – qui représentent le coût réel de fonctionnement de la SACD – sont constitués par les charges figurant au débit du compte de gestion (cf. Annexes) sous déduction des charges d'action sociale et culturelle, des opérations purement financières, des provisions, ainsi que des remboursements de charges dont la Société bénéficie à divers titres et qui, en application des règles comptables, apparaissent en produits du compte de gestion.

Tels que calculés sur cette base (et notamment hors les provisions au titre des engagements sociaux, fortement revalorisées cette année), les frais de gestion nets se sont donc établis en 2012 à 32,4 M€, soit un volume global très légèrement inférieur à celui de 2011 (- 0,3 %).

Cette évolution résulte en partie du recul (- 2 %) des charges de personnel lié à la fois à l'intégration au Siège de la gestion des délégations d'Île-de-France, à la modération dans l'évolution salariale en France et à une diminution sensible des indemnités conventionnelles de départ par rapport à 2011. Les achats et charges externes par contre progressent de 6,8 %, essentiellement en raison de dépenses à caractère immobilier (travaux d'aménagement au Siège et prise à bail de nouveaux locaux au 10 rue Ballu à Paris) et d'une évolution des frais versés à la SACEM dans le cadre d'une révision du protocole de gestion du réseau partagé. En effet, pour les autres charges incluses dans ce poste, se compensent certaines hausses (comme les honoraires d'architecte ou divers, les frais de missions et

déplacements, les prestations informatiques externes) et des économies réalisées sur d'autres dépenses (fournitures de bureau, prestations de maintenance et d'exploitation informatiques, photocopies et éditions numériques, honoraires judiciaires).

Malgré l'évolution favorable des frais de gestion nets (tels que calculés ci-dessus), la baisse sensible des perceptions de la SACD dans l'année (de 204 à 195 M€) dégrade légèrement le ratio « frais de gestion sur perceptions », dont le taux s'établit à 16,64 % contre 15,92 % en 2011, et le ramène à un niveau très proche du taux atteint en 2009 (16,68 %).

## LES FRAIS DE GESTION ET LEUR VENTILATION EN 2012

Charges nettes de personnel	18 194	56,12 %
Achats et charges externes nettes	12 252 *	37,80 %
Autres charges d'exploitation	82	0,25 %
Impôts et taxes	780	2,41 %
Dotations aux amortissements	1 117	3,44 %
Charges except. hors provisions	0	0 %
Intéressement	- 7	- 0,02 %
<b>Total Frais de gestion</b>	<b>32 418</b>	<b>100 %</b>

(Chiffres en milliers d'euros)

\*

Informatique	3 166
Immeubles	1 471
Fonctionnement	7 615



## LA GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE EN 2012 (SUITE)

### LE FINANCEMENT DE LA SACD

Comme ce fut le cas à quatre reprises depuis 2007, la SACD procède à un remboursement de retenue statutaire significatif. En effet, même si le montant des droits d'auteur perçus a diminué, les perceptions annexes se sont, elles, bien tenues, les ressources financières

ont progressé et la SACD a pu reprendre des provisions visant à couvrir un risque contentieux majeur qui a été évité. Ainsi, la contribution des auteurs au financement des frais de gestion s'en trouve diminuée.

Ce remboursement, qui s'élève à 1,45 M€, représente une ristourne au bénéfice des auteurs de plus de 7 % des retenues opérées dans l'année, équivalente à 1 fois et demi du montant annuel du prélèvement spécifique de 0,50 % (cf. *infra* « Contribution des auteurs »).

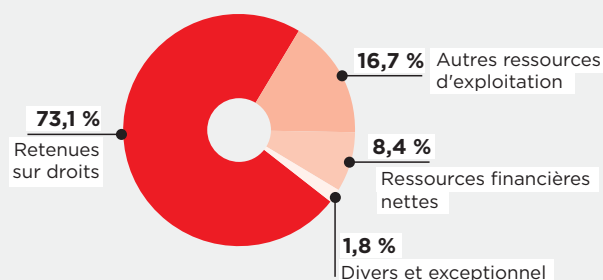
### LE FINANCEMENT DES FRAIS DE GESTION

Retenues sur droits	23 709
Autres ressources d'exploitation (*1)	5 418
Ressources financières nettes (*2)	2 739
Divers et exceptionnel (*3)	553
<b>Total</b>	<b>32 418</b>

(Chiffres en milliers d'euros)

(\*1) : Est déduit du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des ressources d'action culturelle, les produits affectés aux allocations complémentaires (cantonnement) et à l'action sociale et les mises à disposition de personnel (13.637 - 4.521 - 3.503 - 195 k€ = 5.418 k€)

(\*2) : Est déduit du chiffre figurant au compte de gestion sous cette rubrique le montant des charges financières (2.795 - 56 k€ = 2.739 k€)



(\*3) : Ce chiffre est le cumul des ressources exceptionnelles et de la récupération des charges d'action culturelle, sous déduction des provisions nettes (dotation - reprises), des charges exceptionnelles non prises en compte dans le calcul des frais de gestion, et de l'excédent de gestion (3.627+ 717 - (7.031 - 5.452) - 2.169 - 43 = 553 k€)

### LE FINANCEMENT DE L'EXPLOITATION

Malgré la baisse des perceptions par rapport à 2011 (- 4,6 %), les retenues sur droits ne diminuent que de 2,6 % par rapport à l'an passé. Dans la mesure où le remboursement de retenue statutaire opéré en 2011 était très voisin de celui de cette année, cette évolution paradoxale s'explique essentiellement par la progression (+ 9,2 %) des retenues sur perceptions annexes pour lesquelles ont été comptabilisés en 2012 treize mois de retenues, par suite de l'extension à ces retenues des nouveaux modes opératoires déjà mis en place en 2011.

Dans ce contexte, les retenues sur droits continuent de couvrir environ les trois quarts des besoins de financement de la SACD.

En dépit de cette baisse, leur cumul avec les autres ressources d'exploitation (droits prescrits, cotisations auteurs, produits de gestion courante, etc.), également en baisse (- 5,5 %) par rapport à 2011 - essentiellement en raison d'un recul des produits issus du domaine

public -, a permis à la Société de continuer en 2012 à financer près de 90 % de sa gestion par ses ressources d'exploitation.

Les ressources financières sont en forte progression (+ 48 %) après le chiffre particulièrement faible constaté en 2011, et retrouvent - à un peu plus de 8 % - leur niveau plus ou moins habituel de contribution aux frais de gestion, les produits divers et exceptionnels assurant le solde du financement de ces derniers.

## LA GESTION FINANCIÈRE

Comme à l'accoutumée, les produits financiers réalisés par la Société ont complété ses ressources d'exploitation pour l'équilibre de sa gestion, et dans une proportion plus élevée qu'en 2011, même si celle-ci demeure limitée à son niveau courant depuis le milieu des années 2000.

Cette contribution des produits financiers sur 2012, s'inscrit comme l'an dernier dans le contexte d'un rendement de nos capitaux gérés (cf. encadré) demeuré modeste en 2012, bien qu'en progression par rapport aux 3 années précédentes.

Dans un contexte économique extrêmement difficile, les stratégies financières mises en œuvre par la SACD sur les deux compartiments de nos capitaux gérés (trésorerie courante et portefeuille « patrimonial ») ont été adaptées pour demeurer opérantes.

Pour la trésorerie courante (dont l'encours a progressé de 6,5 % pour atteindre près de 162 M€) l'allocation sécuritaire des actifs sur des supports

monétaires a été poursuivie, mais la part allouée sur des OPCVM « de trésorerie » a été réduite – en raison de leur rentabilité très modeste – au strict minimum nécessaire aux ajustements quotidiens, au profit de placements sous forme de dépôts à terme, ou d'autres produits garantis en capital, offrant de meilleurs rendements, notamment sur des durées plus longues de détention. Cette allocation d'actifs a permis de dégager en fin d'année un total de 7,7 M€ de produits financiers (latents et réalisés), dont 3,1 M€ générés dans l'année et représentant globalement un rendement net d'environ + 1,91 %, supérieur de 18 points de base à celui constaté en 2011, et très largement supérieur à la performance de l'indice monétaire de référence EONIA, sur l'année.

Pour le portefeuille, géré dans le cadre du fonds commun de placement dédié « SACD Investissement », l'exposition au risque actions s'est légèrement accrue entre le début d'année (moins de 30 %) et la fin (32,1 %), en privilégiant – comme l'an dernier – certains secteurs (rendement, luxe, matières premières, équipe-

ment et construction sur le marché américain et dans les pays émergents) au détriment des valeurs financières, dans un esprit demeurant prudent et défensif. Du côté des produits de « taux » qui constituent environ les deux-tiers de l'actif global du fonds, les capitaux ont été réalloués en réduisant les OPCVM monétaires très peu rémunérateurs au profit des obligations (convertibles, taux variables, et duration courte) assorties de bonnes signatures qui ont correctement performé.

Cette stratégie a permis à notre FCP de profiter correctement des éléments porteurs des marchés d'actions et de taux et d'afficher en fin d'année une performance de + 7,54 %, qui efface largement le recul enregistré l'an dernier (- 3,92 %), et de porter en fin d'exercice la plus-value latente à plus de 7 M€ (soit 2,5 M€ de plus que celle constatée fin 2011).

À noter que cette année encore, il n'a pas été nécessaire de « puiser » dans cette plus-value pour l'équilibrage de la gestion de la Société.

### RAPPEL

LA SACD DISPOSE DE DEUX TYPES DE CAPITAUX, DONT LA GESTION FINANCIÈRE – PAR LES PRODUITS QU'ELLE GÈNÈRE – CONSTITUE L'UNE DES RESSOURCES DE LA SOCIÉTÉ :

**la trésorerie courante**, constituée des droits en instance de répartition (ou irréguliers non prescrits), est gérée de façon directe par les services de la Société au travers de placements mobiliers essentiellement monétaires, assurant une rentabilité stable mais assez modeste.

**le « portefeuille »**, composé de capitaux permanents appartenant en propre à la Société et résultant de dons et legs accumulés au fil du temps, est géré au travers d'un fonds commun de placement « dédié » – c'est-à-dire dans lequel la SACD est le seul investisseur –, dont l'allocation d'actifs plus diversifiée (actions, obligations et supports monétaires) s'inscrit dans une gestion à long terme visant la plus-value.

Les capitaux gérés par la Société ont représenté en 2011 un volume permanent d'environ

190 M€



## LA CONTRIBUTION DES AUTEURS

### LA COTISATION ANNUELLE

Contribution au fonctionnement de la Société, dont la nécessité juridique et économique est définie par les statuts, la cotisation annuelle est due par tous les auteurs. Elle a été maintenue en 2012 à 40 € (niveau inchangé depuis six ans).

### LES RETENUES SUR DROITS

Conformément aux décisions du Conseil d'administration dans le cadre du vote du budget 2012, le prélèvement spécifique a été maintenu en 2012 au taux de 0,50 % (taux inchangé depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007).

Parallèlement, hors impact de la sortie de la SDRM, les autres taux de retenue statutaire (cf. encadrés) n'ont pas varié depuis l'an dernier. Le remboursement de retenue statutaire opéré cette année, diminue de 7 % le montant réellement prélevé sur les droits versés aux auteurs.

Dans ce contexte, le taux moyen de retenue, calculé à la clôture de chaque exercice comptable (en y incorporant la quote-part de la perception annexe « à caractère social et

administratif » dite CCSA, encaissée au spectacle vivant et affectée par la SACD à la couverture de ses frais administratifs), se situe en 2012 à un niveau légèrement supérieur à celui de l'an passé. Il s'est en effet élevé à 12,17 % des perceptions (contre 11,92 % en 2011), et se ventile selon les répertoires de la manière suivante :

_Spectacle vivant :	17,41 % (17,24 % en 2011)
_Audiovisuel :	9,82 % (9,65 % en 2011)
_Écrit :	3,53 % (3,07 % en 2011)

Ces chiffres signifient que, pour 100 € de droits d'auteurs perçus par la SACD et mis en répartition, 87,80 € sont destinés à revenir aux auteurs.

### LE BARÈME DES PRÉLÈVEMENTS

Les prélèvements sur droits appliqués en 2012 s'établissent comme indiqué ci-dessous :

<b>Spectacle vivant</b>	
Paris	9 %
Province, Belgique, Luxembourg	13 %
Suisse, Canada, Étranger	7 %
Primes de commande	2 %
<b>Audiovisuel</b>	
Droit de représentation et de reproduction mécanique, copie privée (France)	11 %
Droit de représentation et copie privée (étranger)	7 %
Vidéogrammes et phonogrammes	3 %
Contrats particuliers	2,5 %, 5,5 % ou 10 %*
<b>Écrit</b>	
Droits de reprographie Belgique	5 %
Droits de reprographie France	7 %

\* Le taux de 2,5 % est appliqué aux contrats particuliers concernant Radio France, et le taux de 10 % aux contrats particuliers TV ou Cinéma (ramené à 5,5 % pour les renouvellements).

## RETENUES DES SOCIÉTÉS INTERMÉDIAIRES

En amont de leur traitement par la SACD, les droits qui ne sont pas directement perçus par la Société supportent en général une retenue opérée par les sociétés intermédiaires, notamment étrangères, laquelle rémunère leur intervention en matière de perceptions et de répartitions.

En revanche, l'intervention de COPIE FRANCE s'agissant des redevances pour copie privée, engendre le prélèvement – sur les droits que reçoit d'elle la SACD – de retenues dont le détail (taux et montants au titre de 2012) figure ci-dessous :

Nature des droits	Taux	Montant retenues 2012 (€)
Redevance Copie privée sonore	1,18 %	21 952 €
Redevance Copie privée Audiovisuelle	1,57 %	115 046 €

## LE CONTRÔLE DES ACTIVITÉS DE LA SACD

La SACD est soumise depuis 2001 au contrôle de la Commission Permanente de Contrôle (CPC) des SPRD, comme l'ensemble des sociétés d'auteurs et de droits voisins. À ce contrôle s'ajoute ceux qu'opèrent – de façon externe – le commissaire aux comptes de la Société, et de façon interne, la Commission de Contrôle du Budget (CCB).

En 2012, la Commission Permanente de Contrôle s'est intéressée à la gestion collective des droits audiovisuels. Elle a

aussi mené une étude sur le suivi par les sociétés des recommandations et observations formulées dans ses rapports antérieurs (en l'occurrence ceux de 2008 et 2009).

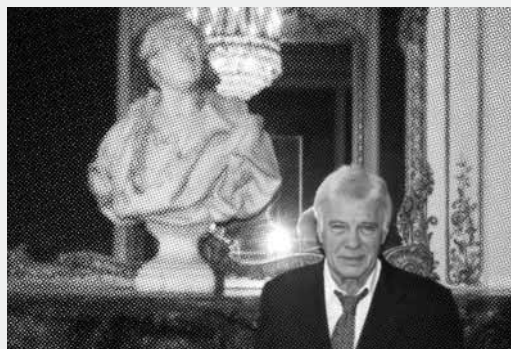
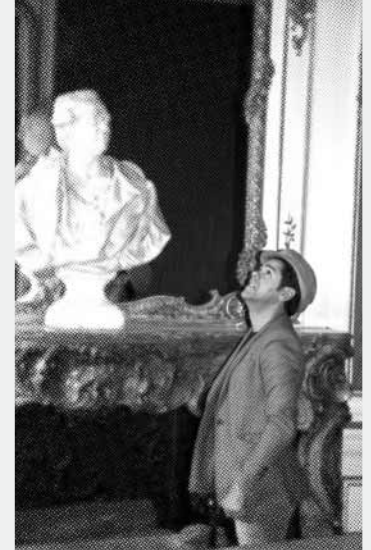
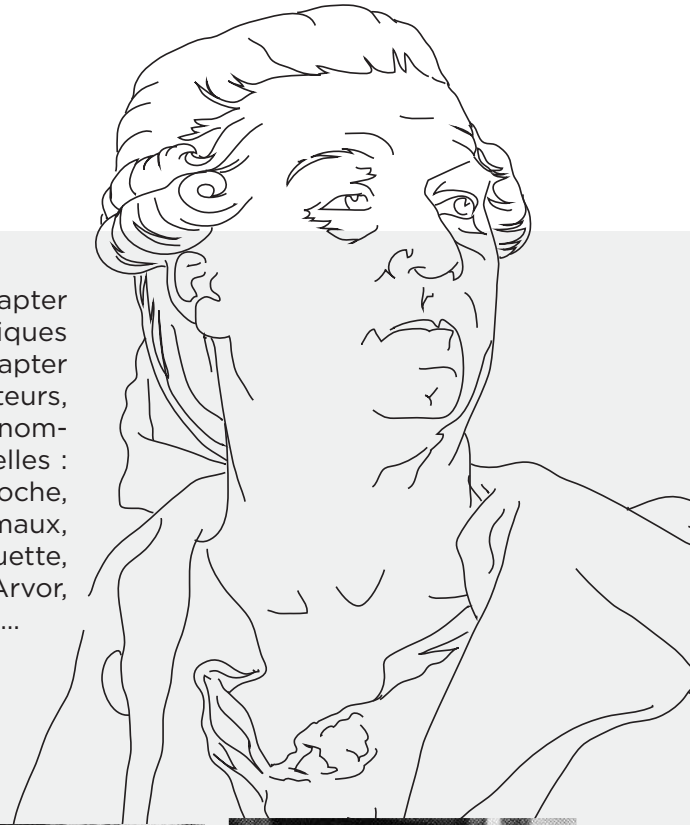
Le rapport qui en résulte constitue le 10<sup>e</sup> rapport annuel de la Commission permanente. Il figure en intégralité sur le site de la Société [www.sacd.fr](http://www.sacd.fr) accompagné des remarques que les sociétés y ont apportées (<http://www.sacd.fr/La-commission-permanente-de-contrôle-des-SPRD-publie-son-rapport-annuel.3373.0.html>).



## 2 LES ACTIONS POLITIQUES ET PROFESSIONNELLES EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

### Beaumarchais et...

Fondée en 1777 par Caron de Beaumarchais, la SACD a su adapter cet héritage du droit d'auteur à toutes les évolutions techniques jusqu'au numérique. Pour défendre les droits des auteurs et s'adapter à leurs besoins, la SACD est en relation constante avec les créateurs, les milieux institutionnels et politiques. Dans ce contexte, de nombreuses personnalités sont venues à la SACD en 2012. Parmi elles : Jean-Paul Baudecroux, Guy Bedos, Rodolphe Belmer, Patrick Bloche, Michel Boyon, Jamel Debbouze, Aurélie Filippetti, Thierry Frémaux, Gonzague, Gilles Jacob, David Kessler, Pierre Lescure, Pierre Louette, Davy Mourier, Christophe Muller, Fleur Pellerin, Olivier Poivre d'Arvor, Nicolas Sarkozy, Jean-Ludovic Silicani, Najat Vallaud-Belkacem...



Photos © SACD / LN Photographers

# Les actions politiques

Ne cessant d'agir, aux termes de l'article 3 de ses statuts, pour « la défense des intérêts moraux et matériels des membres de la Société et celle de la profession d'auteur », la SACD a entrepris à ce titre en 2011 des actions variées (veille, coordination, interventions, propositions) mais tendant toutes aux mêmes buts : préserver la dignité sociale et professionnelle de l'auteur ; assurer sa place dans l'économie de la création et rappeler sans cesse qu'il n'est pas de création vivante sans rémunération équitable des auteurs ; promouvoir le droit d'auteur, instrument indispensable du statut économique et moral de l'auteur.

Avec l'élection de François Hollande à la présidence de la République, la nomination d'un nouveau gouvernement et le renouvellement important du Parlement, l'année 2012 a été marquée par l'arrivée de nouveaux interlocuteurs parmi les pouvoirs publics et par de nouvelles orientations politiques.

Force de proposition durant la campagne électorale, la SACD a également dû faire un travail de pédagogie et de conviction auprès des responsables publics et politiques pour les sensibiliser aux défis de la diversité culturelle et aux enjeux de la création.

## QUATRE AXES SE SONT PARTICULIÈREMENT DÉGAGÉS DE L'ACTION DE LA SACD :

### SOUTENIR L'EXCEPTION CULTURELLE

La nomination de Pierre Lescure à la tête d'une mission chargée de définir l'acte 2 de l'exception culturelle a placé ce début de quinquennat sous l'angle de la modernisation de nos politiques culturelles. A l'occasion de plusieurs auditions et rencontres, la SACD a formulé des propositions pour adapter l'exception culturelle à l'ère numérique : élargir les financements de la création aux nouveaux acteurs du Net, intégrer la télévision connectée dans le système de soutien à la création, assouplir les règles d'exposition des films...

En direct ou en lien avec la SAA (cf. encadré), la SACD a aussi réagi aux menaces sur la diversité culturelle qui se multiplient en provenance de l'Europe et est intervenue auprès de la Commission européenne et du Parlement européen sur plusieurs dossiers : remise en cause de la Communication cinéma qui valide le système d'aides français au cinéma ; blocage de la taxe sur la distribution des services de télévision qui fait perdre chaque mois 11 M€ au CNC.

L'ouverture des négociations commerciales avec les Etats-Unis est le dernier projet de la Commission européenne qui pourrait fragiliser toutes les politiques culturelles. La SACD s'est fortement mobilisée, avec le soutien des auteurs français et européens, pour sensibiliser les pouvoirs publics et éviter que l'exception culturelle ne serve de monnaie d'échange dans les discussions. La Coalition Française pour la Diversité Culturelle (cf. encadré) s'est également beaucoup impliquée dans ce dossier.

### FAVORISER L'ACCÈS AUX ŒUVRES ET LEUR DIFFUSION

Le numérique est une chance pour assurer une meilleure diffusion des œuvres. La SACD a défendu un assouplissement des règles qui limitent et freinent la diffusion des films et des œuvres. Dans cet esprit, elle a proposé une réforme de la chronologie des médias, aujourd'hui obsolète, pour favoriser le développement des offres légales, notamment par abonnement. Elle a milité pour une levée

des contraintes qui pèsent sur les chaînes de télévision pour diffuser les œuvres. Elle a aussi défendu la mise en place d'une exploitation permanente et suivie des films afin que chacun puisse avoir accès aux œuvres sur les plateformes numériques.

Favoriser la diffusion des œuvres doit aussi aller de pair avec l'éveil des plus

jeunes à l'art et à la culture. C'est un chantier d'intérêt général auquel la SACD a décidé d'apporter sa contribution. Pour la seconde année consécutive, l'opération « Un artiste à l'école », parrainée cette année par Bertrand Tavernier et initiée par la SACD, a permis à une dizaine d'auteurs de retourner dans un établissement scolaire qu'ils ont fréquenté pour dialoguer avec les élèves.



## LES ACTIONS POLITIQUES (SUITE)

### DÉFENDRE LA RÉMUNÉRATION DES AUTEURS

Cet objectif initial de Beaumarchais reste plus que jamais d'actualité. Depuis des décennies et dans tous les répertoires, la gestion collective a montré sa capacité à faciliter l'exploitation des œuvres, à rendre la gestion des droits plus simples et à permettre une juste rémunération pour les auteurs. C'est un atout que la SACD a fait partager à l'ensemble de ses contacts institutionnels.

Les attaques permanentes contre la rémunération pour copie privée et les projets du gouvernement d'augmenter le taux de TVA à 10 % sur les droits d'auteur en 2014 ont, eux aussi, beaucoup mobilisé la SACD.

Plus globalement, la SACD a proposé aux pouvoirs publics d'engager, dans le domaine du cinéma en particulier, un chan-

tier de transparence et de respect du droit des auteurs, souvent bafoué. Rien ne justifie que le cinéma, qui bénéficie de fonds publics important, n'ait pas pour contrepartie la juste application de la rémunération proportionnelle pour les auteurs : c'est le message sur lequel la SACD a insisté. Elle continuera à le faire !

### LA COPIE PRIVÉE, UNE LÉGITIME COMPENSATION

La SACD a défendu de manière très active la rémunération pour copie privée, attaquée tous azimuts par les importateurs et certaines grandes entreprises du Net. Elle l'a défendue en France d'abord en intervenant auprès des parlementaires pour faire un travail de pédagogie sur la légitimité de la copie privée à l'ère numérique.

importateurs d'en bloquer le fonctionnement. Les rémunérations votées ont été fixées en conformité avec les décisions du Conseil d'État, sur la base des résultats d'études d'usages réalisées par un institut indépendant, l'Institut CSA, et en prenant en compte de façon équilibrée l'ensemble des intérêts en présence.

La SACD a également soutenu en Europe la rémunération pour copie privée et continuera à le faire. A cet égard, le rapport Vitorino fait planer des menaces sur la copie privée, tant il est le copié-collé

des propositions des importateurs de matériels : complexification de la perception ; disparition programmée de la copie privée avec le développement des services en ligne.

Pour savoir si le ciel européen restera sombre, il faut désormais attendre la décision de la Cour de justice, prévue cet été, sur la légalité de l'affectation de 25 % des sommes de la copie privée à des actions culturelles d'intérêt général. Les conclusions de l'avocat général étaient encourageantes.

Elle a également joué un rôle actif dans l'adoption des nouveaux barèmes de rémunération en décembre par la Commission Copie privée, malgré la tentative des

### LA DIRECTIVE « GESTION COLLECTIVE »

SANS CONSULTATION, LA COMMISSION EUROPÉENNE A PROPOSÉ UN PROJET DE DIRECTIVE SUR LES SOCIÉTÉS DE GESTION COLLECTIVE AUSSI DANGEREUX QU'INADAPTÉ. LES GRIEFS SONT NOMBREUX :

**\_il ne tient aucunement compte de la spécificité des sociétés audiovisuelles ;**  
**\_en voulant tout homogénéiser, il ne prend pas en considération la diversité des modèles de gestion collective en Europe ;**  
**\_il ne soumet les opérateurs commerciaux qui gèrent des droits d'auteur à aucune des règles de transparence imposées aux sociétés de gestion collective ;**

**\_il propose un fractionnement général des droits des auteurs que le Conseil de la Concurrence avait rejeté pour la SACD afin de préserver sa puissance de négociation ;**  
**\_il donne la possibilité aux membres des sociétés de pouvoir entrer et sortir, comme bon leur semble, au risque de remettre en cause la mutualisation, pourtant au cœur de notre société.**

Face à ces risques pour la rémunération des auteurs et pour la stabilité de la SACD, des actions ont été engagées auprès des pouvoirs publics français et des parlementaires européens afin d'obtenir des amendements à ce projet de réglementation.



## SOCIÉTÉ DES AUTEURS AUDIOVISUELS (SAA)

LA SAA (SOCIÉTÉ DES AUTEURS AUDIOVISUELS) A ÉTÉ CRÉÉE EN 2010 PAR DES SOCIÉTÉS DE GESTION COLLECTIVE EUROPÉENNES POUR REPRÉSENTER LES INTÉRÊTS DE LEURS MEMBRES AUTEURS AUDIOVISUELS, EN PARTICULIER LES SCÉNARISTES ET RÉALISATEURS.

Les principaux objectifs de la SAA sont les suivants :

- \_défendre et renforcer les droits économiques et moraux des auteurs européens d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles (scénaristes et réalisateurs)
- \_leur assurer une juste rémunération pour chaque exploitation de leurs œuvres
- \_développer, promouvoir et faciliter la gestion des droits par les sociétés de gestion collective

Basée à Bruxelles, la SAA regroupe 25 sociétés d'auteurs audiovisuels dans 17 pays d'Europe et représente indirectement environ 120 000 scénaristes et réalisateurs. Elle est présidée depuis fin 2011 par Janine Lorente et est dirigée par Cécile Despringre.

[www.saa-authors.eu](http://www.saa-authors.eu)  
et [info@saa-authors.eu](mailto:info@saa-authors.eu)



## COALITION FRANÇAISE POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE

LA SACD ANIME ET COORDONNE DEPUIS SA CRÉATION, EN 2004, LA COALITION FRANÇAISE POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE ([WWW.COALITIONFRANCAISE.ORG](http://WWW.COALITIONFRANCAISE.ORG)) QUI REGROUPE 47 ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES DE LA CULTURE, ET DONT PASCAL ROGARD ASSURE LA PRÉSIDENTE. ELLE APPARTIEN À LA FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES COALITIONS QUI REGROUPE LES 43 COALITIONS QUI EXISTENT À CE JOUR DANS LE MONDE.

En 2012, la Coalition pour la Diversité culturelle a maintenu ses actions prioritaires autour de :

- \_La défense et la promotion de la Convention UNESCO de 2005 auprès des autorités nationales, européennes et internationales (interventions à l'UNESCO, consultations sur la mise en œuvre de la Convention) ;

\_La promotion de la diversité des expressions culturelles (remise des Prix de la diversité culturelle, réponses aux consultations de la Commission européenne, partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie).

Par ailleurs, la Coalition a été très active pour défendre l'exclusion des secteurs audiovisuel et culturel du champ des négociations commerciales avec le Canada, comme dans le cadre des futures discussions bilatérales qui vont s'ouvrir entre l'Europe et les États-Unis.



# Les actions professionnelles et coopérations internationales

## LES RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Dans son action de défense des intérêts professionnels et matériels des auteurs, la SACD est intervenue en 2012 de plusieurs manières.

Elle a maintenu son soutien financier au fonctionnement de huit organisations professionnelles d'auteurs, disposant d'une représentativité suffisante dans la catégorie concernée, et inscrivant leur action pour la promotion et la défense des auteurs dans une complémentarité et une solidarité avec ses propres actions, dont le montant global s'élève à 530 K€.

Le soutien accordé a bénéficié aux organisations suivantes :

- **Guilde Française des Scénaristes** (créée en 2010 par la fusion de l'UGS et du Club des Auteurs)
- **Groupe 25 Images** (association professionnelle de réalisateurs de télévision)
- **SRF** (Société des Réalisateurs de Films)
- **EAT** (Ecrivains Associés du Théâtre),
- **SMNS** (Syndicat national des Metteurs en Scène)
- **AGrAF** (Auteurs Groupés de l'Animation Française)
- **Syndicat des Chorégraphes Associés**
- **AEP** (Auteurs dans l'Espace Public), nouvelle structure créée par les auteurs du secteur « arts de la rue ».

La Société a également poursuivi en 2012, dans les spécificités respectives d'exploitation de ses répertoires, des actions visant à conforter la rémunération des auteurs, soit par la révision de sa tarification, soit dans des négociations avec les utilisateurs de son répertoire.

En **spectacle vivant**, plusieurs protocoles ont été renouvelés en 2012, à l'issue de discussions déjà engagées l'année précédente :

- avec le syndicat d'entrepreneurs et de producteurs de spectacles PRODISS (dont le précédent protocole datait de 1999), pour intégrer les exploitations parisiennes (intra-muros) et aménager – sous réserve de l'accord des auteurs – des possibilités de taux préférentiels pour les premières représentations, les productions avec distribution importante et la saison d'été ;
- avec le syndicat des tourneurs privés SNES (dont le protocole datait aussi de 1999), auprès de qui des accords identiques ont été négociés (et signés sur 2013) ;
- avec la CPDO (Chambre Professionnelle des Directions d'Opéra), dont l'ancien « traité orange » (qui datait des années

1960) a été réformé dans le cadre de négociations qui ont impliqué également le CFPL (Centre Français de Promotion Lyrique), et ont concerné principalement la modification du taux de perception sur les œuvres du domaine public ; plusieurs opéras (dont Avignon, Lille, et Rouen, qui avaient dénoncé leurs précédentes conventions) ont signé de nouveaux traités, et la campagne de signature se poursuit sur 2013 ;

— et enfin avec le SNDTP (Syndicat National des Directeurs et Tourneurs du Théâtre Privé), avec qui a été négocié (et signé en 2013) un avenant au protocole en vigueur, ayant pour objet d'accompagner par des taux de perception plus favorables – sous réserve de l'accord des auteurs – la production de la première pièce d'un auteur au théâtre privé ou la production d'œuvres nouvelles.

De nouveaux traités ont également été signés avec des lieux ou festivals :

- avec Le Grand Point-Virgule, un nouveau théâtre parisien non syndiqué ouvert en octobre 2012 ;
- avec un théâtre parisien subventionné, le Théâtre des Bouffes du Nord, pour prendre en considération les spécificités de ce lieu et la nouvelle orientation de sa programmation depuis son changement de direction en 2011 ;
- avec Danse et Vous, festival de danse organisé chaque année en Mars par l'Avant-Scène de Cognac ;
- en partenariat avec la Fédération des Festivals d'Humour (FFH), avec plusieurs festivals : Chartres, Rouen, Arêches (Savoie), Cossé le Vivien (Mayenne), Mondeville (Calvados) et Ys-singaux (Haute-Loire).

Dans le **secteur audiovisuel**, plusieurs dossiers ont mobilisé l'action de la Société :

\_la négociation de contrats généraux avec plusieurs services de vidéo à la demande par abonnement (et notamment avec CanalPlay Infinity et Filmo TV, avec qui les accords ont été signés début 2013) ;

\_la négociation avec les chaînes de télévision privées (notamment TF1 et M6), pour la rémunération des œuvres exploitées dans le cadre de la « télévision de rattrapage », ainsi qu'avec les fournisseurs d'accès à Internet, pour la distribution de la télévision au sein de leurs offres composites ;

\_la conclusion ou la reconduction de contrats généraux avec les chaînes thématiques RTL 9, Orange Cinéma Séries et Montagne TV, pour leurs diffusion via le câble, le satellite, l'ADSL et le mobile (et s'agissant d'Orange pour la télévision de rattrapage) ;

\_la conclusion d'un avenant au contrat général avec Radio France portant sur l'exploitation des œuvres sur l'ensemble des services non linéaires de ce diffuseur.

Par ailleurs, la SACD a poursuivi les travaux menés par l'OPCA (Observatoire Permanent des Contrats Audiovisuels qu'elle a créé en 2009), avec, en 2012, une nouvelle étude sur les contrats dans

le secteur de la fiction TV. Dans le contexte de l'industrialisation croissante de ce dernier, l'étude mettait en exergue la nécessité d'encadrer juridiquement les nouvelles pratiques au regard de la précarité subie par les scénaristes.

Elle s'est en outre impliquée dans le projet de constitution d'un fonds composé des anciens dépôts de manuscrits (scénarios) de l'Association des Auteurs de Films, qu'elle conserve, depuis la dissolution de cette association en 1978, et souhaite valoriser.

## COOPÉRATIONS INTERNATIONALES

Dans le souci de développer ses perceptions à l'étranger et d'y accroître la représentation de ses associés, la SACD a conclu en 2011 de nouveaux accords de réciprocité ou partenariats :

\_dans le secteur du spectacle vivant, la Société a renégocié son contrat de réciprocité avec la société argentine ARGENTORES, et signé un mandat exclusif avec un agent (MILKWOOD Agency) pour la Corée du sud.

\_dans le secteur audiovisuel, la SACD a également négocié -pour la gestion de son répertoire sur les chaînes publiques espagnoles- un contrat avec DAMA, société concurrente de la SGAE.

\_enfin, tant pour l'audiovisuel que pour le spectacle vivant, elle a signé avec la société belge néerlandophone DeAuteurs un mandat de représentation sur tous ses territoires d'intervention directe ou indirecte.

La SACD a également poursuivi ses efforts de documentation des droits de copie privée revenant aux ayants droit étrangers (notamment Hong Kong, Brésil, Russie et Inde) et demeurant jusqu'à présent en suspens, afin d'en améliorer le paiement.

Par ailleurs, la Société participe toujours de façon active aux instances politiques

et techniques de la CISAC (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs, [www.cisac.org](http://www.cisac.org)). Elle en assume la vice-présidence du CA depuis 2010 et a poursuivi en 2012 son implication dans la définition et la mise en œuvre de règles et formats améliorant la fluidité des échanges de droits, via des bases de données et formats communs comme IDA - œuvres et ayants droit audiovisuels - où la SACD a documenté en 2012 l'ensemble de son répertoire audiovisuel, ASS - système spécifique compatible avec IDA pour l'identification des « séries », ou encore ISAN (identification unique des œuvres audiovisuelles et cinématographiques).

### LA CISAC

LA CISAC, CONFÉDÉRATION INTERNATIONALE DES SOCIÉTÉS D'AUTEURS ET COMPOSITEURS, ŒUVRE EN FAVEUR D'UNE RECONNAISSANCE ET D'UNE PROTECTION ACCRUE DES DROITS DES CRÉATEURS. AVEC 231 SOCIÉTÉS D'AUTEURS DANS 121 PAYS, LA CISAC REPRÉSENTE AINSI INDIRECTEMENT PRÈS DE 3 MILLIONS DE CRÉATEURS ET COUVRE L'ENSEMBLE DES RÉPERTOIRES ARTISTIQUES : MUSIQUE, ARTS DRAMATIQUES, LITTÉRATURE, AUDIOVISUEL ET ARTS VISUELS.

Les activités de la CISAC ont pour objectif de renforcer et développer le réseau international de sociétés de droits d'auteur, d'améliorer la situation des auteurs et compositeurs du monde entier et la qualité de la gestion collective de leurs droits. Afin de faire face à la circulation toujours plus facile

et rapide des œuvres de l'esprit, la CISAC a également étendu le champ de ses activités pour relever les nouveaux défis de l'âge numérique : gestion des normes internationales, rationalisation des échanges d'informations entre sociétés de droit d'auteur.

Fondée en 1926, la CISAC est une organisation non gouvernementale à but non lucratif dont le siège est situé à Paris et qui dispose de bureaux régionaux en Afrique du sud, en Hongrie, au Chili et à Singapour.

[www.cisac.org](http://www.cisac.org)



## La mission économique

### LE RÉPERTOIRE ET SON UTILISATION

En 2012, les déclarations d'œuvres nouvelles au répertoire de la Société (cf. encadré) ont enregistré une augmentation de 16,5 % par rapport à 2011.

En audiovisuel, le nombre d'œuvres déclarées progresse de 23,3 % après la chute de - 17,3 % enregistrée l'an dernier. Cette hausse est exclusivement liée au développement des séries et de la fiction du réel sachant que certains auteurs procèdent à une déclaration pour chaque épisode d'une même série ce qui entraîne une augmentation mécanique des déclarations.

En spectacle vivant, au contraire, leur nombre est en léger recul par rapport à 2011 (- 3,06 %).

#### LES ŒUVRES NOUVELLES

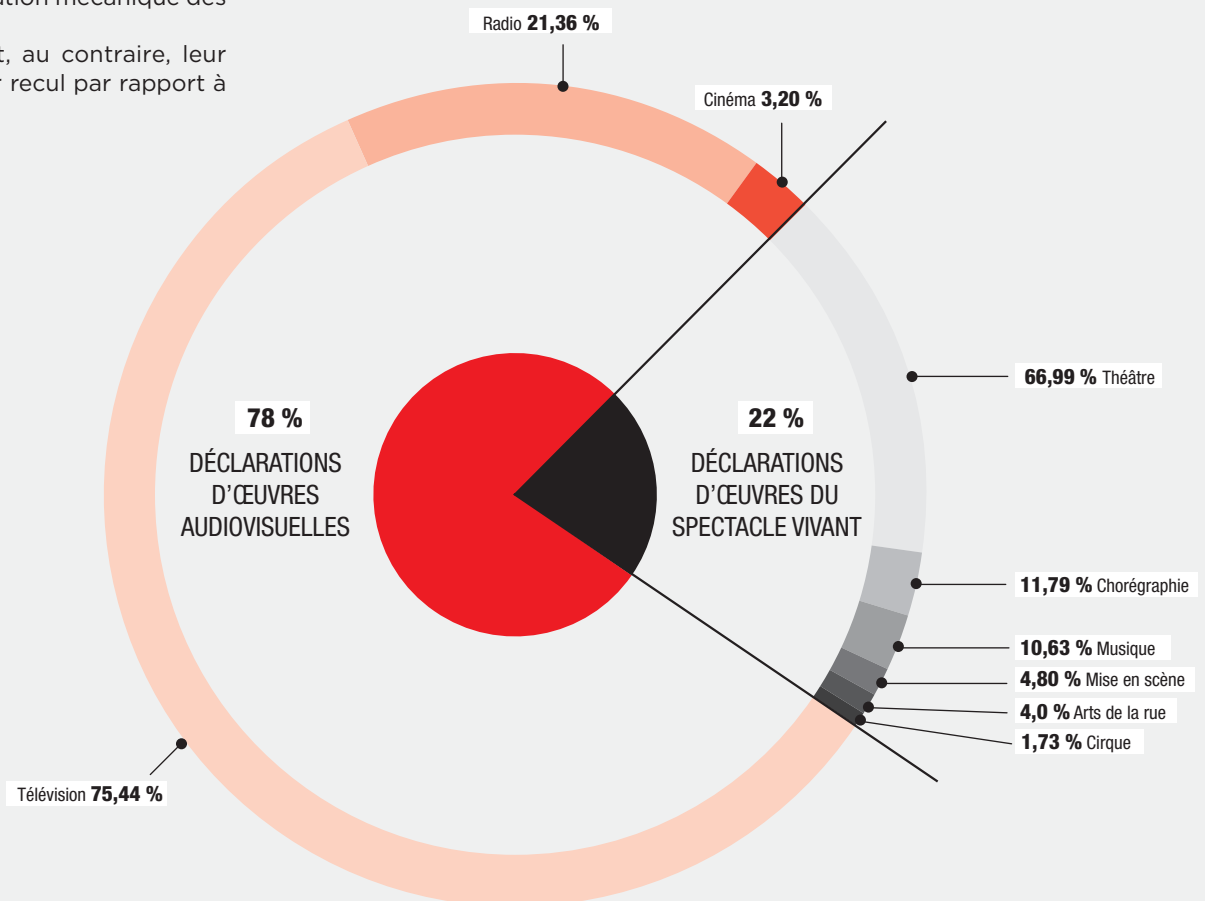
26 510

ŒUVRES NOUVELLES ONT ÉTÉ DÉCLARÉES EN 2012, DONT :

ŒUVRES NOUVELLES ONT ÉTÉ DÉCLARÉES EN 2012, DONT :

**5 710** au titre du spectacle vivant (22 % du total et - 3,06 % par rapport à 2011)

**20 800** au titre de l'audiovisuel (78 % du total et + 23,33 % par rapport à 2011)



S'agissant des **chiffres de l'utilisation du répertoire** (cf. encadré), on note dans le domaine du spectacle vivant - pour les droits perçus en 2012 - un recul du nombre de séances sur Paris (- 16,7 %) qui va de pair avec la baisse des droits en volume, et au contraire une progression

en province et Ile-de-France (+ 5,3 %), asymétrique de l'évolution des droits (- 1,19 %), ce qui traduit une forte baisse du niveau moyen des droits par séance.

En audiovisuel, le nombre d'œuvres diffusées en 2011 - dont les droits ont été

répartis en 2012 pour l'essentiel - augmente de 26 % sachant que les heures de programmes relevant du répertoire de la SACD demeurent quasiment stables (+ 0,35 %). Une tendance qu'explique la multiplication des formats courts.

Percevoir et répartir efficacement  
le revenu des auteurs.  
S'engager en faveur de la solidarité  
et de la création

## LES CHIFFRES CLÉS DE L'UTILISATION DU RÉPERTOIRE

### SPECTACLE VIVANT

PLUS DE  
**46 000**  
REPRÉSENTATIONS À PARIS

PLUS DE  
**121 000**  
REPRÉSENTATIONS EN PROVINCE

#### NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS À PARIS

Amateurs	716
Professionnels	
Théâtres privés	17 433
Théâtres subventionnés syndiqués	2 437
Théâtres subventionnés non syndiqués	3 003
Compagnies Indépendantes et divers	22 650
<b>Total</b>	<b>46 239</b>

#### NOMBRE DE REPRÉSENTATIONS EN PROVINCE ET ÎLE-DE-FRANCE

Amateurs	24 167
Professionnels	
Tourneurs privés	1 815
Subventionnés syndiqués	17 280
Subventionnés non syndiqués	635
Compagnies Indépendantes et divers	77 370
<b>Total</b>	<b>121 267</b>

### AUDIOVISUEL

**153 160** ŒUVRES DIFFUSÉES EN 2011\*

#### NOMBRE D'ŒUVRES DIFFUSÉES\*

Œuvres TV	99 076	64,69 %
Films cinéma	22 894	14,95 %
Courts métrages	1 728	1,13 %
Radio	29 462	19,23 %
<b>Total</b>	<b>153 160</b>	<b>100 %</b>

\*NB : Les chiffres définitifs des diffusions audiovisuelles pour 2012 ne sont pas connus à la date d'impression de ce rapport.

**196 721** HEURES DE PROGRAMME

**\_Télévision : 95,33 %, avec 187 539 heures de programme.**

**\_Radio : 4,67 %, avec 9 183 heures de programme.**

Les **diffuseurs français** représentent dans ce total 87,69 % des œuvres et 87,74 % du minutage.

NB : Ces chiffres incluent les œuvres dont l'exercice des droits a été confié à la SACD par des sociétés étrangères.

## LES PERCEPTIONS EN 2012

Les perceptions de la SACD en 2012 se sont élevées à 194 766 083 €, en baisse de - 4,6 % par rapport à 2011. Ce recul est très majoritairement lié à un décalage de ses versements de droits par France Télévisions qui avait réglé avec avance sur 2011 son premier paiement concernant 2012. Si le calendrier normal de règlement avait été appliqué, les perceptions 2012 auraient été en très légère progression par rapport à 2011.

Malgré tout, la baisse constatée en 2012 concerne tous les répertoires. Elle s'explique en audiovisuel (- 6 %) par le décalage évoqué ci-dessus et par une baisse de la copie privée, compensée partiellement par la forte hausse de la perception à l'international. Dans le spectacle vivant, la baisse globale (-1,2 %) est en lien avec la forte chute de l'activité en France, sous les effets conjugués de la crise et d'une moindre fréquentation au second trimestre pendant la période électorale. L'écrit demeure très marginal (0,12 % des droits collectés par la SACD).

La moindre baisse du spectacle vivant par rapport à l'audiovisuel, rééquilibre donc légèrement le poids respectif des répertoires de la société :

<u>Spectacle vivant</u>	60 634 685 €	soit 31,1 %
<u>Audiovisuel</u>	133 904 447 €	soit 68,8 %
<u>Écrit</u>	26 951 €	soit 0,1 %

En **SPECTACLE VIVANT**, l'évolution globale de - 1,2 % recouvre certaines disparités :

**— baisse significative des exploitations parisiennes (- 5,1 %)**, qui s'explique majoritairement par le recul des perceptions auprès des théâtres privés (qui, ramenés à 30 % des perceptions sur la capitale, demeurent néanmoins le plus gros contributeur parisien), compensée en partie seulement par la hausse des encaissements auprès des théâtres nationaux et subventionnés par l'État (essentiellement grâce à la progression des droits en provenance de l'Opéra de Paris), les autres diffuseurs de moindre

poids économique évoluant de façon diversifiée ;

**— diminution relative (- 1,1 %) des perceptions en « province »** (France hors Paris), qui recouvre comme d'habitude des réalités disparates selon les diffuseurs (et notamment la baisse des tournées privées, et la progression d'environ + 7 % des compagnies et festivals indépendants, qui se placent au premier rang des perceptions en province) ;

**— évolution contrastée des perceptions en provenance de l'étranger** avec une baisse

(- 1 %) de celles issues des pays francophones à « intervention directe » (Belgique, Canada, Luxembourg) mais une hausse (+ 13,8 %) de l'étranger proprement dit, où de substantielles progressions des droits en provenance d'Italie, de Suisse, d'Espagne, du Royaume-Uni, ainsi que de Pologne, de Russie, d'Argentine et de Chine, ne sont que modérément altérées par certaines baisses (notamment au Mexique).

En **AUDIOVISUEL**, la baisse (- 6 %) recouvre elle aussi des situations disparates :

**— En France (- 11 %)**, le recul est essentiellement lié aux contrats généraux avec toutefois des évolutions diversifiées : baisse globale sur les chaînes privées – sauf M6 et Canal Plus –, en raison de la chute du marché publicitaire dans le contexte de la crise et de la concurrence de la TNT, et d'effets négatifs du partage inter social (sur TF1) ; forte baisse des chaînes publiques en raison des décalages de versement de France Télévisions évoqués plus

haut ; stabilité globale des réseaux de distribution, où la hausse des opérateurs ADSL compense les fortes baisses des diffuseurs satellitaires et du câble ; et enfin poursuite de la progression de la TNT. Le recul est également lié à celui des contrats « vidéo » pour les vidéogrammes et VOD, auquel se sont ajoutées la baisse (- 24 %) de la copie privée (tant audiovisuelle que sonore), survenue toutefois après une année 2011 atypique, et celle (- 20 %) des

perceptions issues des contrats individuels.

**— À l'étranger** en revanche, les droits augmentent de façon globalement importante (+ 19,8 %), tant dans les pays francophones -Belgique et Canada- (+ 6 %), qu'à l'étranger proprement dit – pays non francophones + Suisse – (+ 43 %) – où la progression est cependant à relativiser en raison des rattrapages exceptionnels encaissés au titre de droits câble en provenance d'Allemagne et des Pays-Bas.

Pour **L'ÉCRIT**, les perceptions enregistrées en 2012, toujours très marginales, sont en forte baisse (- 26 %), en l'absence de régularisations – contrairement à 2011 – au titre de la copie privée « texte et image » en France.



## LES PERCEPTIONS 2012 ET LEUR VENTILATION

### AUDIOVISUEL

		Variation 2012/2011
Copie privée	8 806	- 24,04 %
Contrats généraux	95 639	- 8,22, %
Contrats particuliers	2 013	- 20,34 %
Contrats vidéo et nouveaux médias	1 435	- 41,05 %
<b>France</b>	<b>107 892</b>	<b>- 10,66 %</b>
Pays à intervention directe	14 090	+ 5,54 %
Étranger	11 922	+ 42,63 %
<b>Total</b>	<b>133 904</b>	<b>- 6,01 %</b>

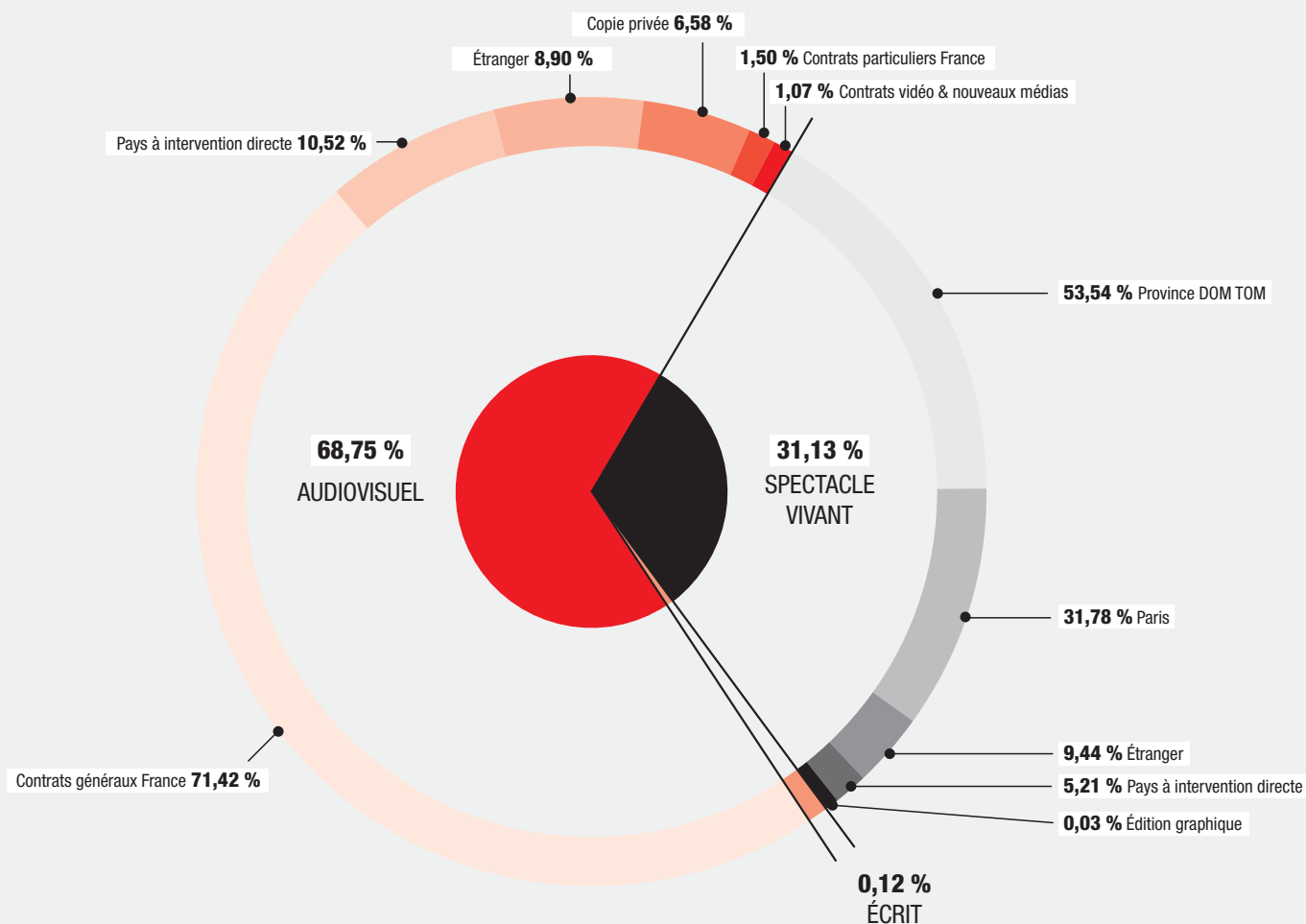
(Chiffres en milliers d'euros)

### SPECTACLE VIVANT

		Variation 2012/2011
Paris	19 270	- 5,07 %
Province DOM TOM	32 465	- 1,19 %
<b>France</b>	<b>51 734</b>	<b>- 2,67 %</b>
Pays à intervention directe	3 159	- 0,97 %
Étranger	5 724	+ 13,81 %
Édition graphique	17	+ 201,11 %
<b>Total</b>	<b>60 635</b>	<b>- 1,21 %</b>

### ÉCRIT

		Variation 2012/2011
Droits Reprographie Belgique	174	- 16,53 %
Droits Reprographie France	53	- 49,50 %
<b>Total</b>	<b>227</b>	<b>- 27,63 %</b>



## LES RÉPARTITIONS DE DROITS ET LES REVENUS DES AUTEURS

### LES RÉPARTITIONS EN 2012

Les répartitions effectuées en 2012 représentent plus de 95 % des perceptions effectuées pendant l'année. Le montant des droits répartis en 2012 - soit 186 263 277 € - est en baisse de - 8,45 % par rapport à l'an passé.

En **spectacle vivant**, la baisse des répartitions (- 6,49 %), n'est que de - 1,2 % hors effet mécanique dû à la baisse des perceptions. Ce recul doit être apprécié au regard du fait que l'an dernier - pour des

raisons d'ajustement comptable sur l'année civile - 13 mois de répartitions avaient été pris en compte.

**19 318 AUTEURS VIVANTS**, MEMBRES DE LA SACD ONT BÉNÉFICIÉ D'AU MOINS UNE RÉPARTITION EN 2012 : PARMIS EUX 12 764 ADHÉRENTS, 2 148 SOCIÉTAIRES ADJOINTS ET 4 406 SOCIÉTAIRES. CE CHIFFRE EST STABLE (+0,1 %) PAR RAPPORT À 2011.

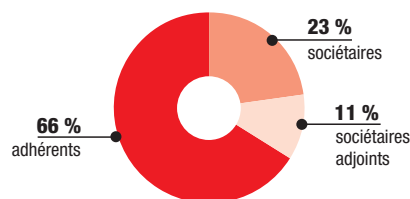
### RÉPARTITIONS DES REVENUS PAR GRADE SOCIAL

Si globalement le nombre d'auteurs ayant touché des droits en 2012 augmente de 0,1 %, cette évolution affecte différemment les grades sociaux :

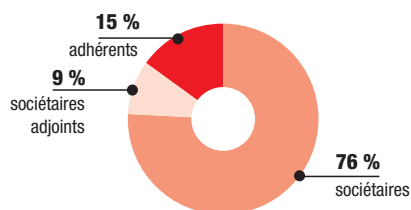
- les sociétaires progressent plus en valeur absolue (+ 3,7 %) et augmentent en part relative (23 % du total contre 22 %);
- les sociétaires adjoints progressent également plus que la moyenne (+ 3 %) mais demeurent stables en part relative (11 % du total);
- en revanche, le nombre des adhérents baisse de 1,6 % et leur part relative recule de 66 à 65 %.

La distribution des revenus demeure quant à elle toujours très inégalitaire, mais le mouvement de disparité - tous grades confondus - constaté les années antérieures s'accroît, avec plus d'auteurs aux deux extrémités de l'échelle : surtout vers les tranches de rémunération les plus basses (moins de 5 K€) à 81,9 % contre 81,5 % en 2011, et dans une plus faible mesure vers les tranches de rémunération plus élevées (> 40K€) à 3,9 % contre 3,3 %, le tout au détriment des tranches médianes (5 à 40 K€), à 14,2 % contre 15,2 %

NOMBRE AUTEURS



DROITS BRUTS VERSES



	Adhérents	Sociétaires-adjoints	Sociétaires	Total auteurs	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Tranche de 200 000 € et plus	2	3	36	41	0,2 %	100 %
Tranche de 100 000 à 200 000 €	1	8	131	140	0,7 %	99,8 %
Tranche de 75 000 à 100 000 €	6	3	123	132	0,7 %	98,1 %
Tranche de 50 000 à 75 000 €	17	12	221	250	1,3 %	98,4 %
Tranche de 40 000 à 50 000 €	16	10	165	191	1 %	97,1 %
Tranche de 30 000 à 40 000 €	31	30	218	279	1,4 %	96,1 %
Tranche de 20 000 à 30 000 €	57	54	266	377	2 %	94,7 %
Tranche de 15 000 à 20 000 €	67	36	215	318	1,6 %	92,7 %
Tranche de 10 000 à 15 000 €	123	83	366	572	3 %	91,1 %
Tranche de 5 000 à 10 000 €	439	200	562	1 201	6,2 %	88,1 %
Tranche de 3 000 à 5 000 €	540	202	396	1 138	5,9 %	81,9 %
Tranche de 1 000 à 3 000 €	2 053	470	649	3 172	16,4 %	76 %
Tranche de 0 à 1 000 €	9 412	1 037	1 058	11 507	59,6 %	59,6 %
<b>Total</b>	<b>12 764</b>	<b>2 148</b>	<b>4 406</b>	<b>19 318</b>	<b>100 %</b>	

En **audiovisuel**, le niveau des répartitions baisse également par rapport à l'an dernier (- 9,26 %). Là encore, la baisse des perceptions a un effet mécanique sur les répartitions. Mais au-delà, la baisse des droits mis en répartition en 2012 est la consé-

quence du recul des perceptions en 2011 (- 8 %). En effet, les délais moyens de répartition en audiovisuel sont de 7 mois après la diffusion de l'œuvre dans la mesure où la SACD est tributaire en la matière des délais de paiement des diffuseurs.

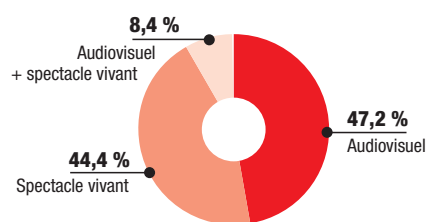
S'agissant de l'**écrit**, les sommes réparties en 2012 résultent des seuls droits de re-prographes encaissés dans l'année en Belgique et leur évolution suit donc celle des perceptions.

**28 516 AYANTS DROIT (AUTEURS VIVANTS ET SUCCESSIONS, MAIS HORS SOCIÉTÉS) ONT VU LEURS COMPTES EN 2012 CRÉDITÉS DE DROITS (SOIT 1,75 % DE PLUS QUE L'AN PASSÉ).**

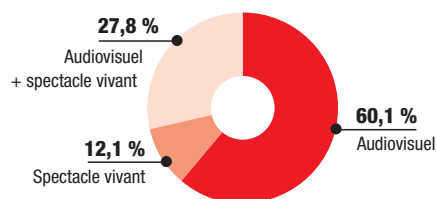
### RÉPARTITION DES REVENUS PAR RÉPERTOIRES

S'agissant des ayants droit bénéficiaires de droits en 2012, la légère progression globalement constatée de leur nombre (+ 25 %) révèle des évolutions disparates lorsqu'on la segmente par répertoire : si les ayants-droit exclusivement « audiovisuel » progressent de 3,2 %, ceux qui sont exclusivement « spectacle vivant » n'augmentent que de 0,5 % et les ayants droit « mixtes » stagnent (+0,3 %). Et, comme les années précédentes, les premiers (audiovisuel) sont plus nombreux que la moyenne (3,42 % vs 2,5 %) à figurer dans les tranches élevées (plus de 50 000 €), alors que les ayants droit exclusivement spectacle vivant se concentrent sur les tranches de revenu les plus basses (98 % touchent moins de 10.000 €). Les ayants droit « multi répertoires », quant à eux, demeurent ceux pour lesquels les revenus apparaissent les moins irrégulièrement répartis : moins de 10 000 € >>> 67 % (contre 89,3 % en général), entre 10 000 et 50 000 € >>> 24,3 % (contre 8,2 % en général), et au-delà de 50.000 € >>> 8,7 % (contre 2,5 % en général).

#### NOMBRE AUTEURS



#### DROITS BRUTS VERSES



	Spectacle Vivant	Audiovisuel	Spectacle vivant et Audiovisuel	Tous Comptes confondus	Pourcentage	Pourcentage cumulé
Tranche de 200 000 € et plus	2	23	29	54	0,2 %	100 %
Tranche de 100 000 à 200 000 €	1	119	58	178	0,6 %	99,8 %
Tranche de 75 000 à 100 000 €	11	107	39	157	%	99,2 %
Tranche de 50 000 à 75 000 €	18	212	84	314	1,1 %	98,6 %
Tranche de 40 000 à 50 000 €	16	155	61	232	0,8 %	97,5 %
Tranche de 30 000 à 40 000 €	22	239	101	362	1,3 %	96,7 %
Tranche de 20 000 à 30 000 €	48	332	126	506	1,8 %	95,5 %
Tranche de 15 000 à 20 000 €	57	268	107	432	1,5 %	93,7 %
Tranche de 10 000 à 15 000 €	139	474	191	804	2,8 %	92,2 %
Tranche de 5 000 à 10 000 €	480	875	302	1 658	5,8 %	89,3 %
Tranche de 3 000 à 5 000 €	545	786	220	1 551	5,4 %	83,5 %
Tranche de 1 000 à 3 000 €	1 968	1 847	476	4 291	15 %	78,1 %
Tranche de 0 à 1 000 €	9 342	8 023	612	17 977	63 %	63 %
<b>Total</b>	<b>12 649</b>	<b>13 461</b>	<b>2 406</b>	<b>28 516</b>	<b>100 %</b>	



## LA MISSION SOCIALE

### PARTICIPATION AUX ORGANISMES SOCIAUX DES AUTEURS

La SACD participe activement aux organismes concernant les auteurs au titre de leur couverture sociale : assurances maladie et vieillesse au sein de l'AGESSA (Association pour la gestion de la Sécurité Sociale des Auteurs) et retraite complémentaire obligatoire au sein du RACD/IRCEC (Régime de retraite des Auteurs et Compositeurs Dramatiques).

Des représentants des auteurs, élus au sein des conseils d'administration de ces deux organismes, y portent les préoccupations des actifs et des retraités et font progresser la défense des intérêts individuels et collectifs des diverses professions concernées (pour l'AGESSA : participation aux commissions de professionnalité, amélioration du traitement technique et administratif des dossiers de remboursement, simplification de la communication avec les affiliés, etc. Pour le RACD/IRCEC : évolutions régulières de la valeur du point, du coefficient de référence et des plafonds de cotisations, gestion des placements financiers, etc.).

Les services administratifs de la Société sont également présents à l'AGESSA et au RACD.

Du côté AGESSA, l'année 2012 a été marquée par :

- la poursuite d'une meilleure information auprès des auteurs sur les avantages liés à l'affiliation volontaire à l'AGESSA au niveau de la constitution de la retraite de base de la Sécurité sociale,
- des démarches auprès des tutelles pour la mise en place du précompte systématique en matière d'assurance-vieillesse, et pour une éventuelle possibilité de rattrapage de cotisations après affiliation,
- la mise en place technique et administrative des nouvelles cotisations auteurs et diffuseurs pour la formation continue (cf. infra), dues à compter du 01/07/2012,
- et enfin les perspectives du rapprochement entre l'AGESSA et la Maison des Artistes (structure qui gère la sécurité sociale des artistes-auteurs plasticiens), désormais dirigées par le même directeur.

La SACD participe en effet à la réflexion initiée par les pouvoirs publics sur une éventuelle fusion entre l'AGESSA et la Maison des Artistes avec le souci constant de préserver dans toutes les hypothèses les spécificités des activités des auteurs de ses répertoires.

Du côté du RACD/IRCEC, les dispositions votées dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2012 et figurant dans le décret du 30 décembre 2011, ont officialisé l'IRCEC, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, en tant que caisse de retraite gestionnaire – entre autres – du régime complémentaire RACD, et du RAAP comme régime complémentaire des auteurs et autres professions (en lieu et place de l'ancien régime IRCEC). Diverses modifications statutaires et mesures techniques décidées antérieurement par le RACD et concernant tant les cotisations (notamment le relèvement du plafond maximal de cotisations de 90 000 à 120 000 points), que les prestations (droits propres et pensions de réversion), qui étaient restées en suspens dans l'attente de l'officialisation de la Caisse IRCEC, sont en cours d'approbation par les tutelles.

### LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DES AUTEURS : UNE AVANCÉE CAPITALE

LA MISE EN PLACE D'UNE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE POUR LES AUTEURS, DOSSIER SUR LEQUEL LA SOCIÉTÉ A ŒUVRÉ DEPUIS PLUS DE DIX ANS, A FINALEMENT ABOUTI PUISQU'UN DISPOSITIF ASSURANT L'ACCÈS DES AUTEURS À LA FORMATION CONTINUE A ÉTÉ DÉFINI DANS LA LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011, ET A DÉMARRÉ DE FAÇON EFFECTIVE LE 1<sup>ER</sup> JUILLET 2012.

Son financement est assuré par une cotisation sur le montant des droits d'auteur fixée à 0,35 % à la charge des auteurs et à 0,1 % à la charge des diffuseurs, dont le précompte et la perception par la SACD, pour le compte de l'AGESSA, ont été mis en place le 1<sup>er</sup> juillet 2012. Son produit – qui s'est élevé pour 2012 à 1,5 M€ pour l'ensemble des auteurs (SACD ou autres) cotisant via

l'AGESSA – est géré par une section spécifique créée au sein de l'AFDAS, dans la gestion de laquelle des représentants des auteurs SACD sont impliqués.

Parallèlement, la SACD a poursuivi en 2012 sa participation au programme de formation continue au bénéfice des auteurs de l'écrit « franciliens », mis en œuvre par le

MOTIF (Observatoire du livre et de l'écrit en Ile-de-France) et financé par la région, en privilégiant les auteurs du spectacle vivant, et elle a obtenu de nouveaux diffuseurs (en l'occurrence TF1) la mise en place et le financement de stages de formation pour les auteurs audiovisuels.

## LES ACTIONS PERMANENTES

Fondée dès son origine sur une solidarité active entre ses membres, la SACD met en œuvre de façon permanente (sur ses ressources propres) des aides destinées à répondre non seulement à la baisse de revenus au moment de la retraite, mais aussi aux situations difficiles que rencontrent certains auteurs, même en activité, en les aidant (ainsi que leurs proches) dans leur vie quotidienne.

### LES ALLOCATIONS COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE

Soucieuse des conditions de vie des auteurs et de leur conjoint éventuel, la SACD prévoit dans le cadre des avantages réservés à ses membres un complément de retraite versé sous certaines conditions.

Ces « allocations complémentaires » qui ne constituent pas un régime de retraite complémentaire ou supplémentaire, et pour lesquelles il n'y a donc pas de droits acquis, sont des libéralités que le Conseil d'administration a décidé d'allouer aux membres de la SACD. Chaque année, il définit le montant des ressources qui seront collectées dans l'année et affectées au financement des allocations versées l'année suivante. Actuellement, les ressources ainsi cantonnées proviennent d'une part des perceptions effectuées par la SACD dans le secteur du spectacle vivant au titre de la CCSA (Contribution à Caractère Social et Administratif), d'autre part de la contribution de solidarité appliquée sur les droits versés aux successions, et enfin des redevances perçues par la SACD sur l'exploitation des œuvres du domaine public.

Le montant individuel de cet avantage est donc susceptible de varier chaque

année en fonction du montant des ressources affectées et du nombre de bénéficiaires.

Ainsi, le montant des ressources affectées aux allocations complémentaires versées en 2012 aux bénéficiaires s'est élevé à 3,31 M€ (soit + 5 % par rapport à 2011). Celui des ressources collectées en 2012 - qui sera affecté au paiement des allocations sur 2013 - demeure quasi stable puisqu'il s'élève à 3,27 M€.

Dans le contexte d'évolution démographique conduisant à l'accroissement du nombre de bénéficiaires potentiels, et de fragilisation des ressources traditionnellement affectées à ces libéralités, le Conseil d'administration de la SACD a décidé fin 2011 - dans le but de pérenniser cet avantage et d'en renforcer l'esprit de solidarité - d'adopter de nouvelles conditions d'attribution des allocations.

Ces nouvelles dispositions (mises en application le 1er janvier 2012 pour les auteurs ou leurs conjoints survivants pouvant prétendre à l'avantage à compter de cette date, mais sans remise en cause de la situation de ceux qui en étaient

déjà bénéficiaires auparavant) ont porté sur les points suivants :

- le bénéfice de l'allocation complémentaire n'intervient désormais qu'à compter du moment où le bénéficiaire aura liquidé sa retraite au régime de base de la Sécurité Sociale ;
- dans le cas où le bénéficiaire a liquidé sa pension complémentaire RACD en même temps que celle du régime de base, le niveau individuel de la libéralité est définitif ; dans le cas contraire il peut évoluer jusqu'à la liquidation de la pension RACD ;
- le système actuel de réversion au bénéfice du conjoint survivant disparaît au profit d'une allocation de solidarité qui sera allouée sous conditions de ressources.

Compte-tenu du caractère récent de leur entrée en vigueur, il est prématuré de mesurer l'impact de ces dispositions, même s'il apparaît d'ores et déjà évident qu'elles ont eu pour effet de limiter l'accès de nouveaux bénéficiaires et de préserver -voire conforter- le niveau individuel moyen des allocations versées.

### SOUTIEN SOCIAL ET SOLIDARITÉ

Conseillée et assistée par une assistante sociale, la Commission d'action sociale, constituée de trois auteurs membres du Conseil d'administration, attribue des aides sous forme de dons s'imputant sur ses fonds de solidarité. En 2012, le volume global de ces aides s'est accru (0,193 M€ vs 0,179 M€ en 2011), et le niveau individuel des soutiens accordés a augmenté d'un tiers environ. Par ailleurs des aides supplémentaires ont également été accordées en puisant (à hauteur de 33 K€) dans la réserve spéciale de 0,2 M€ constituée au bénéfice de l'ac-

tion sociale en 2010, ce qui traduit bien évidemment une précarisation croissante de la situation sociale des auteurs.

Dans le même esprit, la Fondation Paul Milliet (cf. encadré), qui dispose de ses propres ressources, octroie aux auteurs des aides destinées à faire face aux difficultés liées à l'âge ou la maladie. Le niveau de ses aides a également sensiblement progressé en 2012 (+ 15 %).

Enfin, la SACD soutient financièrement une quinzaine de « filleuls », enfants ou

adolescents orphelins d'auteurs membres, pour leur permettre notamment de poursuivre leurs études.

Mais ces actions individuelles ne se limitent pas à une assistance financière. Elles comportent également l'orientation vers des aides légales, l'assistance dans les démarches administratives, l'appui pour l'accès à des établissements de soins adaptés, sans négliger l'accompagnement psychologique souvent indispensable dans les situations de fragilité économique ou morale.

## LES CHIFFRES CLÉS DE L'ACTION SOCIALE EN 2012

BUDGET GLOBAL :

3,503

M€

ALLOCATIONS COMPLÉMENTAIRES À LA RETRAITE :

3,310

M€

Nombre de bénéficiaires : **1 323** personnesMontant moyen annuel de l'allocation versée : **2 502 €**

Ventilation des bénéficiaires par tranches :

## NOMBRE DE PENSIONNÉS PAR TRANCHE DE REVENU

Tranche de : 30 000 et plus	0
Tranche de : 20 000 à 30 000 €	3
Tranche de : 15 000 à 20 000 €	16
Tranche de : 10 000 à 15 000 €	24
Tranche de : 5 000 à 10 000 €	114
Tranche de : 3 000 à 5 000 €	152
Tranche de : 1 000 à 3 000 €	505
Tranche de : 0 à 1 000 €	509

AIDES DE SOLIDARITÉ :

0,193

Nombre de dons : **35**Montant moyen : **2 600 €**Nombre de filleuls : **16**Montant des bourses allouées : de **443,50 à 1 109,00 €**Nombre personnes reçues en 2012 par le service social : **233**

## LA FONDATION PAUL MILLIET

Créée en 1926 à la suite du legs consenti à la SACD par le librettiste Paul Milliet (1848-1924), pour créer une fondation destinée à venir en aide aux auteurs âgés et malades, la Fondation Paul Milliet a pendant près de 50 ans géré une maison de séjour et de retraite ouverte aux auteurs, située au Rondon, près d'Olivet (Loiret).

Depuis une vingtaine d'années, elle intervient uniquement sous forme d'aides ou de prises en charge de frais, au bénéfice d'auteurs atteints par des problèmes liés à l'âge ou à la maladie, notamment pour leurs séjours dans deux institutions où elle a des accès privilégiés.

Ses ressources sont constituées par les droits d'auteur dont elle est légataire (ceux de Paul Milliet mais aussi d'autres auteurs et notamment du scénariste Henri Jeanson), et par les revenus des capitaux qui constituent sa dotation.

En 2012, elle a accordé 32 aides pour un montant total de 93 521 € et un montant moyen de 2 922 €.

Pour la première fois 2012, la Fondation a lancé un appel à solidarité auprès des auteurs de la SACD.



## LA MISSION CULTURELLE

La SACD, via sa mission culturelle financée en partie au travers de la copie privée, exprime son souci d'entretenir la vitalité de la création d'expression francophone sous toutes ses formes, d'aider à l'émergence d'auteurs et compositeurs dramatiques nouveaux, et de favoriser la diffusion et la présentation de leurs œuvres auprès du public.

Au titre de cette mission, la SACD met non seulement en œuvre (directement, ou par le biais de l'association Beaumarchais/SACD) son « action culturelle » à proprement parler, qu'elle finance dans le cadre des obligations légales liées à la copie privée découlant de l'article L321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle, et qu'elle complète par des ressources propres affectées volontairement.

Elle intègre également à sa mission culturelle la promotion de son répertoire, et distingue par divers prix des auteurs et des artistes dont elle tient à honorer le talent et mettre en valeur le travail.

### LE BUDGET DE L'ACTION CULTURELLE

Le budget global de l'action culturelle 2012 de la SACD est de **4 520 700 €**, en augmentation de 7,05 % par rapport à 2011 (cf. Annexes).

LES RESSOURCES DE CE BUDGET SE DÉCOMPOSENT DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

AFFECTATIONS LÉGALES		3 700 150 €
Copie privée audiovisuelle (art L 321- 9 du CPI)		2 212 970 € <sup>(1)</sup>
Copie privée sonore (art L 321- 9 du CPI)		526 735 € <sup>(2)</sup>
Droits irrépartissables (art L 321-9 du CPI)		665 510 € <sup>(3)</sup>
Produits financiers		54 744 € <sup>(4)</sup>
Reliquats années précédentes		240 192 € <sup>(5)</sup>
AFFECTATIONS VOLONTAIRES		820 550 €
Copie privée sonore (part répartissable)		774 277 € <sup>(6)</sup>
Copie privée texte et image (part répartissable)		31 565 € <sup>(7)</sup>
Produits divers		14 708 € <sup>(8)</sup>
<b>Total</b>		<b>4 520 700 €</b>

Les affectations légales correspondent aux ressources définies « stricto sensu » à l'article L 321-9 du Code de la Propriété Intellectuelle (postes 1, 2 et 3 ci-dessus), auxquelles (avec l'assentiment de la CPC des SPRD) nous ajoutons une quote-part de produits financiers (poste 4), et la reprise des reliquats des années antérieures (poste 5).

S'agissant des affectations volontaires, les ressources affectées librement par la SACD au financement de son action culturelle intègrent : une quote-part des droits répartissables de copie privée sonore (poste 6), la totalité de la part répartissable de copie privée numérique perçue au cours de l'année N-1 (poste 7), et les « produits divers » constitués par les recettes de billetterie encaissées lors de l'exploitation des spectacles qu'elle produit dans divers festivals (poste 8).

Photos : Pascal Gely



Le vertige (Sujets à vif)



O (Sujets à vif)

## L'AFFECTATION DES MONTANTS DISPONIBLES POUR 2012

Orientant son action culturelle de façon prioritaire sur toutes les actions susceptibles de favoriser la création et la diffusion d'œuvres dramatiques contemporaines d'expression francophone, dans la diversité des écritures textuelles, musicales, chorégraphiques, scénographiques, audiovisuelles, et « interactives » (web 2.0 notamment), la SACD a – comme les années antérieures – consacré les sommes disponibles au titre de son budget d'action culturelle :

**au financement total de ses « charges directes » d'action culturelle** à concurrence du montant global de 3 803 200 €, ces charges concernant des actions générales et des actions imputables directement à chacune de ses diverses disciplines, **au financement partiel des frais de gestion de son action culturelle** (à concurrence du solde de 717 500 € – constitué par la différence entre le budget disponible de 4 520 700 € et le montant total des aides directes, soit 3 803 200 €)

Sur les 3 803 200 € d'aides directes, un montant de 1 898 820 € a été réservé à des actions non imputées à une discipline particulière dont la décomposition est la suivante :

Prix SACD	23 000 €
Action décentralisée province	66 240 €
Actions internationales	51 000 €
Subvention Beaumarchais	891 840 €
ARP	130 000 €
Action culturelle Belgique	153 600 €
Action culturelle Canada	19 776 €
Fonds SACD	175 000 €
Budget de réactivité	201 100 €
Action culturelle « Transrépertoires » (SV + AV)	137 264 €
Action Culturelle Formation des Auteurs	50 000 €

Le reste, soit un montant de 1 904 380 € revient à des actions imputables aux différentes disciplines de la SACD, et se répartit comme suit :

Théâtre	409 466 €
Danse	66 000 €
Musique	347 500 €
Radio	45 500 €
Télévision	494 016 €
Cinéma	219 166 €
Création interactive	25 500 €
Animation	129 967 €
Arts du cirque	74 300 €
Arts de la rue	92 965 €

Pour satisfaire aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle, la présentation de ces charges dans les comptes (cf. Annexes – Compte de gestion et Détail sur les activités sociales et culturelles) les répartit entre les aides la création, à la diffusion et à la formation, et ventile l'imputation entre les ressources légales et volontaires de l'ensemble des montants ci-dessus, concernant les charges directes d'action culturelle en 2012, étant précisé qu'il s'agit de constatations « a posteriori » et non d'une affectation préalable par grande masse du budget d'action culturelle.



Noémie Lvovsky (remise du Prix SACD à la Quinzaine des réalisateurs)



La fille (Sujets à vif)

## LA MISSION CULTURELLE (SUITE)

### LES MANIFESTATIONS EMBLÉMATIQUES

Dans le cadre de ses actions par discipline, la SACD produit ou coproduit dans divers festivals liés au spectacle vivant, plusieurs spectacles présentant les œuvres de ses répertoires :

- « **Sujets à vif** », action pluridisciplinaire associant des interprètes qui choisissent des auteurs de divers horizons (cirque, théâtre, musique, cinéma...), propose 8 créations originales dans le cadre du Festival d'Avignon;
- « **Voix d'auteurs** » est un cycle de lectures de textes inédits, en coproduction avec France Culture, également dans le cadre du Festival d'Avignon ;
- « **Jeunes Talents Cirque** », vise l'émergence de nouvelles écritures circassiennes en France et en Europe. En 2012, ont été sélectionnées 5 équipes, dont le travail a été présenté à Paris et dans plusieurs lieux de diffusion en Europe ;
- et enfin, « **Auteurs d'espaces** » est une manifestation coproduite par la SACD en partenariat avec plusieurs festivals des arts de la rue (« Chalon dans la rue », le « Festival International de Théâtre de Rue d'Aurillac », et le festival « Quelques p' Arts » d'Annonay).



In creation (Sujets à vif)

Pascal Gely

Par ailleurs, la SACD participe activement à **de nombreux festivals audiovisuels** (le FIPA à Biarritz, le festival de la Fiction TV de La Rochelle, le Festival de Luchon, Séries Mania au Forum des images ainsi que les festivals de scénaristes de Bourges et Aix-les-Bains), ou radiophoniques (les Radiophonies et le Festival Longueur d'Ondes), à des **festivals « cinéma »** (le FIF à Cannes bien entendu, mais aussi le Festival du Court Métrage de Clermont-Ferrand, le Festival International d'animation d'Annecy, Premiers plans à Angers, le Festival de cinéma européen des Arcs...) et aux festivals d'animation (Annecy, Forum Cartoon, Cartoon Forum, et le Festival d'un jour). Elle y favorise la diffusion des œuvres, y organise des débats, colloques et rencontres entre auteurs et autres intervenants des secteurs professionnels concernés.

Sur **les nouveaux médias audiovisuels**, le fonds d'aides Fictions 2.0 a soutenu en 2012 huit projets d'auteurs et de producteurs concernant des formats courts (1 à 5 minutes) destinés aux nouveaux médias (internet, web TV, téléphone mobile, cinéma et TV). La SACD s'est aussi positionnée sur les nouveaux contenus Web au Web TV Festival de la Rochelle, au festival Transmedia Immersive University de Paris, et sur Myfrenchfilmfestival.com.

Dans le **spectacle vivant**, la Société est également présente et très active en faveur de la création théâtrale, musicale, des arts du cirque et de la rue, au travers des divers fonds qu'elle gère (Théâtre, Humour/one Man Show, Musique de scène, Traduction), ou auxquels elle est associée (Fonds de Création Lyrique), et des ateliers, concours et rencontres auxquels elle participe (notamment celles organisées au Conservatoire du Grand Avignon, pendant le Festival).

Dans le domaine des **arts de la rue**, outre les coproductions réalisées dans le cadre d'Auteurs d'espaces (cf. supra), la SACD a poursuivi en 2012 l'opération « Écrire pour la rue » (9 créations inédites) et a organisé en octobre, avec Beaumarchais-SACD, une journée spécifique dédiée à ce répertoire, avec des rencontres professionnelles et un spectacle représenté aux abords et dans ses locaux rue Ballu.

De même, s'agissant du répertoire de l'**humour**, elle a poursuivi en 2012 les soutiens accordés aux tout jeunes talents par le Fonds spécifique « Humour / One man show » et les partenariats avec des festivals comme l'Humour en capitales, le Montreux Comedy Festival, et « Performance d'auteur », dans le cadre du Festival Performance d'acteur de Cannes.



## LA PROMOTION DU RÉPERTOIRE À L'ÉTRANGER

Pour favoriser la promotion des auteurs dramatiques contemporains francophones, la SACD transmet des manuscrits sélectionnés, notamment par les comités de lecture d'Entr'actes et de l'association Beaumarchais-SACD, propose une offre ciblée à ses partenaires étrangers (en s'appuyant en particulier sur la base de données de la « Moisson des Traductions »), et, par sa présence dans différentes manifestations, assure la diffusion de son répertoire dramatique hors des frontières nationales.

La Société développe également -dans le cadre de son action culturelle internationale- de nombreuses actions en partenariat avec des opérateurs étrangers tant dans le domaine du spectacle vivant (théâtre aux Etats-Unis, au Japon, en Europe avec l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie, ainsi que la Suède avec le projet LABOO7- qui vise au développement d'un réseau de théâtre contemporain pour l'enfance et la jeunesse -, et la Russie avec « La grande récré »), que dans celui de l'audiovisuel (French Film Festival de Richmond).

## LES PRIX

Chaque année au mois de juin, dans le cadre d'une fête qui rassemble les auteurs dans les jardins de leur « maison » rue Ballu, la SACD décerne ses prix annuels (cf. encadré) à des auteurs de ses diverses disciplines désignés par le Conseil d'administration.

Au cours de l'année, la Société attribue également elle-même deux autres prix (cf. encadrés) :

- \_le prix Henri-Jeanson, au travers duquel elle honore un scénariste ou dialoguiste de cinéma ;
- \_le prix Maurice-Yvain, par lequel elle distingue un compositeur de musique légère ou d'opérette ;

et accueille - à l'occasion de la Fête de la création théâtrale contemporaine qu'elle organise chaque année en janvier - la remise des prix Plaisir du Théâtre et Jean-Jacques Gautier, qui honorent respectivement un auteur, comédien, ou metteur en scène à titre de consécration pour sa carrière et la révélation d'un talent nouveau.



### L'ASSOCIATION BEAUMARCHAIS - SACD

SUBVENTION 2012 : 891 840 €

Créée en 1988, l'association Beaumarchais-SACD est présidée par Jacques De Decker depuis 2001, suite au décès de Claude Santelli. Elle est dirigée par Corinne Bernard, qui a succédé dans cette fonction à Paul Tabet.

- L'action de « Beaumarchais » en 2012, c'est :
- \_ 93 aides à l'écriture (pour environ 2000 candidatures) dans les disciplines de la SACD.
  - \_ 7 projets / 11 auteurs soutenus avec la « Bourse Orange / Formats innovants » et l'organisation d'une masterclass à la Gaîté Lyrique.
  - \_ La coproduction d'une quarantaine de spectacles dont 8 sur Avignon (26 pièces de théâtre, 10 pièces chorégraphiques, 3 spectacles de cirque et 4 spectacles de rue).
  - \_ La coproduction de 15 courts-métrages.
  - \_ Le soutien à une vingtaine d'auteurs dans le

cadre de 10 cycles de lectures de pièces de théâtre (Le Balcon, Festival de Grignan, MET, Mardis Midis, Auteurs en acte, Soirées d'été en Luberon, Paris des Femmes, Villeneuve en scènes, Lundis en coulisses, Bureau du Théâtre et de la Danse à Berlin) afin de mieux faire connaître les auteurs nouveaux soutenus par Beaumarchais.

- \_ Un soutien en direction des auteurs francophones, avec 1 aide à la production et 2 résidences.
- \_ 28 traductions aidées (en théâtre, lyrique et cinéma).
- \_ 12 aides à l'édition (en théâtre mais aussi opéra et en danse)
- \_ 20 prix dans différents festivals de cinéma et de danse (Paris, Pantin, Créteil, Cannes, Aulnay-sous-Bois, Contis, Grignan, Brest,

Lille, Montpellier, Castres, Vannes...) et 2 prix théâtre « Prix Claude Santelli » et Concours Passe-Portes.

- \_ La collaboration à deux concours : un avec France Culture et France Inter, un autre intitulé « Transfert Théâtral » avec DVA Stiftung (Stuttgart) et le Goethe Institut (Paris).
- \_ 3 soirées « Beaumarchais dans tous ses états » au cours desquelles ont été présentées 6 œuvres d'auteurs boursiers.
- \_ La poursuite de l'action internationale avec divers partenaires de nombreux pays : Allemagne, Angleterre, Belgique, Canada, Italie, Espagne, États-Unis, Guinée...

## PALMARÈS DES PRIX SACD EN 2012

\_Grand Prix ex-aequo : Claude MILLER et BARTABAS  
 \_Prix européen : Ettore SCOLA  
 \_Prix théâtre : Philippe CAUBERE  
 \_Prix nouveau talent théâtre : Philippe QUESNE  
 \_Prix de la mise en scène : Alain FRANCON  
 \_Prix humour / one man show : Jamel DEBBOUZE  
 \_Prix nouveau talent humour / one man show : Claudia TAGBO  
 \_Prix cinéma : MAÏWENN  
 \_Prix nouveau talent cinéma : Céline SCIAMMA  
 \_Prix télévision : Olivier LANGLOIS  
 \_Nouveau talent télévision : Virginie WAGON  
 \_Prix animation : Joann SFAR  
 \_Prix nouveau talent animation : Emilie MERCIER  
 \_Prix création interactive : Emmanuel GUARDIOLA

\_Prix arts du cirque : Iani NUUTINEN  
 \_Prix arts de la rue : Frédéric FORT  
 \_Prix radio : Claude LUCAS  
 \_Nouveau talent radio : Stéphane MICHAKA  
 \_Prix musique : Jean-Marc SINGIER  
 \_Prix nouveau talent musique : Jérôme COMBIER  
 \_Prix chorégraphie : Daniel DOBBELS  
 \_Nouveau talent chorégraphie : Qudus ONIKEKU  
 \_Prix de la traduction et/ou adaptation : Stéphane LAPORTE  
 \_Prix Suzanne-Bianchetti : Marie KREMER

Médailles « Beaumarchais » : Hortense ARCHAMBAULT et Vincent BAUDRILLER / Maurice BERNART / Jean-Gabriel CARASSO / François EDE / José-Maria FLOTATS / Roch-Olivier MAISTRE.

## TOUS LES PRIX 2012

\_Le Prix Henri-Jeanson 2012 a été attribué à **Jean-François HALIN**.

\_Le Prix Maurice Yvain 2012, a été attribué à **Étienne PERRUCHON**.

\_En 2012, Les prix Plaisir du Théâtre et Jean-Jacques Gautier ont été attribués à **Fabrice LUCHINI** (Prix Plaisir du Théâtre) et à **Pierre NINEY** (Prix Jean-Jacques Gautier) par le jury de l'association,

présidé par René de Obaldia, qui associe critiques, auteurs et comédiens. Ils ont été remis à la SACD en janvier 2013 à l'occasion de la fête de la création théâtrale contemporaine.

\_Par ailleurs, la médaille SACD, attribuée par le Conseil d'administration à un auteur prestigieux, a été remise en 2012 à **Michel BOUJENAH**.

Fabrice Luchini, René de Obaldia, Pierre Niney, Michel Boujenah, Bartabas, Bertrand Tavernier, Ettore Scola et Jean-François Halin.



## STATISTIQUES DES PERCEPTIONS ET DES RÉPARTITIONS

## PERCEPTIONS (HT) 2012

	PERCEPTIONS		RETENUE SACD / PERCEPTIONS			
	Montants perçus	Variation 12/11	CCSA	Prélèvement Spécifique	Retenue SACD	Droits à répartir
<b>SPECTACLE VIVANT</b>	<b>60 634 685,14</b>	<b>- 1,21 %</b>	<b>7 137 157,60</b>			<b>53 497 527,54</b>
France	51 734 451,83	- 2,67 %	6 837 837,99			44 896 613,84
Paris	19 269 708,59	- 5,07 %	1 795 943,73			17 473 764,86
Province	32 464 743,24	- 1,19 %	5 041 894,26			27 422 848,98
<b>Pays à Intervention Directe</b>	<b>3 158 810,50</b>	<b>- 0,97 %</b>	<b>299 319,61</b>			<b>2 859 490,89</b>
Belgique	2 887 817,06	3,81 %	299 319,61			2 588 497,45
Canada	270 993,44	- 33,55 %	0			270 993,44
Étranger	5 723 961,19	13,81 %	0			5 723 961,19
Éditions graphiques	17 461,62	201,11 %	0			17 461,62
<b>AUDIOVISUEL</b>	<b>133 904 446,81</b>	<b>- 6,01 %</b>		<b>639 897,96</b>	<b>12 370 101,83</b>	<b>120 894 447,02</b>
France	107 892 291,90	- 10,66 %		511 232,10	10 186 622,88	97 194 436,92
Copie Privée	8 806 195,59	- 24,04 %		34 112,78	688 161,54	8 083 921,27
Contrats Généraux	95 638 693,96	- 8,22 %		474 598,35	9 442 862,52	85 721 233,09
Contrats Individuels	2 012 857,21	- 20,34 %				2 012 857,21
Contrats Vidéo et Nouveaux Médias	1 434 545,14	- 41,05 %		2 520,97	55 598,82	1 376 425,35
<b>Pays à Intervention Directe</b>	<b>14 090 451,03</b>	<b>5,54 %</b>		<b>69 651,94</b>	<b>1 407 794,99</b>	<b>12 613 004,10</b>
Belgique	12 448 476,91	6,54 %		61 241,14	1 231 362,10	11 155 873,67
Canada	1 641 974,12	- 1,49 %		8 410,80	176 432,89	1 457 130,43
Étranger	11 921 703,88	42,63 %		59 013,92	775 683,96	11 087 006,00
<b>ÉCRIT</b>	<b>226 950,64</b>	<b>- 27,63 %</b>		<b>199,85</b>	<b>4 374,61</b>	<b>222 376,18</b>
Droits de reprographie France	53 292,00	- 49,50 %		199,85	4 374,61	48 717,54
Droits de reprographie Belgique	173 658,64	- 16,53 %				173 658,64
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>194 766 082,59</b>	<b>- 4,60 %</b>	<b>7 137 157,60</b>	<b>640 097,81</b>	<b>12 374 476,44</b>	<b>174 614 350,74</b>

(Données exprimées en euros)



## RÉPARTITIONS INDIVIDUELLES DE DROITS 2012

	RÉPARTITIONS		RETENUE SACD / RÉPARTITIONS		
	Droits répartis	Variation 12/11	Prélèvement Spécifique	Retenue SACD	Droits nets
<b>SPECTACLE VIVANT</b>	<b>56 008 124,59</b>	<b>- 6,49 %</b>	<b>278 274,34</b>	<b>5 756 547,16</b>	<b>49 973 303,09</b>
<b>France</b>	<b>46 485 457,96</b>	<b>- 8,94 %</b>	<b>232 400,08</b>	<b>5 012 698,53</b>	<b>41 240 359,35</b>
Paris	17 932 294,09	- 10,50 %	87 654,64	1 580 764,90	16 263 874,55
Province	28 553 163,87	- 7,94 %	144 745,44	3 431 933,63	24 976 484,80
<b>Pays à Intervention Directe</b>	<b>2 924 573,64</b>	<b>- 6,30 %</b>	<b>13 285,32</b>	<b>302 501,46</b>	<b>2 608 786,86</b>
Belgique	2 638 155,16	- 1,98 %	13 047,99	294 951,46	2 330 155,71
Canada	286 418,48	- 33,34 %	237,33	7 550,00	278 631,15
<b>Étranger</b>	<b>6 580 601,62</b>	<b>+ 15,07 %</b>	<b>32 501,61</b>	<b>440 241,03</b>	<b>6 107 858,98</b>
<b>Éditions graphiques</b>	<b>17 491,37</b>	<b>+ 196,46 %</b>	<b>87,33</b>	<b>1 106,14</b>	<b>16 297,90</b>
<b>AUDIOVISUEL</b>	<b>130 081 596,67</b>	<b>- 9,26 %</b>	<b>14 772,68</b>	<b>117 722,56</b>	<b>129 949 101,43</b>
<b>France</b>	<b>109 977 309,82</b>	<b>- 5,81 %</b>	<b>14 772,68</b>	<b>117 722,56</b>	<b>109 844 814,58</b>
Copie Privée	6 626 646,96	- 9,27 %	0	0	6 626 646,96
Contrats Généraux	100 363 064,49	- 4,24 %	0	0	100 363 064,49
Contrats Individuels	1 986 398,18	- 23,56 %	0	0	1 853 902,94
Contrats Vidéo et Nouveaux Médias	1 001 200,19	- 51,09 %	14 772,68	117 722,56	1 001 200,19
<b>Pays à Intervention Directe</b>	<b>12 381 727,76</b>	<b>- 8,37 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>12 381 727,76</b>
Belgique	10 754 866,92	- 9,63 %	0	0	10 754 866,92
Canada	1 626 860,84	+ 0,95 %	0	0	1 626 860,84
<b>Etranger</b>	<b>7 722 559,09</b>	<b>- 40,95 %</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 722 559,09</b>
<b>ÉCRIT</b>	<b>173 555,40</b>	<b>- 17,36 %</b>	<b>0</b>	<b>8 013,58</b>	<b>165 541,82</b>
Droits de reprographie France	0	ns	0	0	0
Droits de reprographie Belgique	173 555,40	- 17,36 %	0	8 013,58	165 541,82
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>186 263 276,66</b>	<b>- 8,45 %</b>	<b>293 047,02</b>	<b>5 882 283,30</b>	<b>180 087 946,34</b>

(Données exprimées en euros)

# COMPTE DE GESTION

DE L'EXERCICE 2012

CHARGES	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
<b>I - CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>47 674 752</b>	<b>45 242 853</b>
A - ACHATS ET CHARGES EXTERNES	12 252 298	11 469 637
B - IMPÔTS ET TAXES	779 898	748 847
C - CHARGES DE PERSONNEL	18 388 981	18 760 165
- Salaires	10 792 397	11 022 990
- Charges sociales	4 848 786	5 012 427
- Charges diverses	1 054 655	1 218 427
- Délégation de Bruxelles	1 693 142	1 506 321
D - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	8 105 860	7 668 389
a) Charges d'action sociales auteurs	3 502 989	3 329 406
- Allocations complémentaires	3 310 379	3 150 000
- Autres dépenses à caractère social	192 610	179 406
b) Charges d'action culturelle	4 520 700	4 222 800
- Imputées sur les ressources légales	3 700 150	3 440 075
- Imputées sur les ressources volontaires	820 550	782 725
c) Autres charges d'exploitation	82 171	116 182
E - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 116 533	1 175 587
F - DOTATIONS AUX PROVISIONS	7 031 183	5 420 229
<b>II - CHARGES FINANCIERES</b>	<b>56 567</b>	<b>109 839</b>
Intérêts bancaires	576	205
Pertes de change	1 232	885
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement	15	1 511
Charges sur cessions de titres de participation	0	56 216
Provision dépréciation des titres de participations et créances rattachées	0	0
Provision pour charges financières	0	0
Quote part produits Financiers rattachée à l'action culturelle	54 744	51 021
<b>III - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>2 169 235</b>	<b>28 000</b>
<b>IV - INTERESSEMENT</b>	<b>- 7 248</b>	<b>449 573</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III +IV)</b>	<b>49 893 307</b>	<b>45 830 265</b>
<b>RESULTAT DE L' EXERCICE</b>	<b>43 487</b>	<b>40 252</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>49 936 794</b>	<b>45 870 517</b>
Total du compte de résultat avec les centimes :	49 936 793,58	45 870 517,14

RESSOURCES	EXERCICE 2012		EXERCICE 2011	
<b>I - RESSOURCES D'EXPLOITATION</b>		<b>43 514 976</b>		<b>43 744 805</b>
<b>A - RÉCUPÉRATION ET REFACTURATION DES CHARGES</b>		<b>717 500</b>		<b>690 200</b>
Récupération des charges d'exploitation d'action culturelle	717 500		690 200	
<b>B - RETENUES SUR DROITS</b>		<b>23 708 667</b>		<b>24 337 549</b>
Retenues sur spectacle vivant	6 033 628		6 442 930	
Retenues sur audiovisuel	13 147 069		13 749 020	
Retenues sur écrit (reprographie)	8 014		9 626	
Retenues sur droits divers	1 193		397	
Retenues sur perceptions annexes	4 518 763		4 135 576	
<b>C - AUTRES RESSOURCES D'EXPLOITATION</b>		<b>13 636 580</b>		<b>13 480 208</b>
a) Produits de gestion courante	997 774		961 175	
b) Produits divers	8 118 106		8 296 233	
- produits affectés aux allocations complémentaires (cantonnement)	3 310 379		3 150 000	
- autres produits	4 807 727		5 146 233	
c) Ressources d'action culturelle	4 520 700		4 222 800	
- part légale	3 700 150		3 440 075	
- part volontaire	820 550		782 725	
<b>D - REPRISES SUR PROVISIONS</b>		<b>5 452 229</b>		<b>5 236 848</b>
<b>II - RESSOURCES FINANCIÈRES</b>		<b>2 795 105</b>		<b>1 961 288</b>
Intérêts des prêts	9 594		11 823	
Produits sur créances diverses	107 759		112 698	
Revenus sur valeurs mobilières de placement	1 319 993		759 352	
Gains de change	69		62	
Produits nets sur cessions de titres de participation	0		1	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement :				
- Sur F.C.P. SACD investissement	0		0	
- Sur autres valeurs mobilières de placement	1 357 689		1 077 353	
Reprise provision dépréciat.sur titres participatifs et créances rattachées	0		0	
Reprise provision pour charges financières	0		0	
<b>III - RESSOURCES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>3 626 713</b>		<b>164 424</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		<b>49 936 794</b>		<b>45 870 517</b>

Total du compte de résultat avec les centimes :

49 936 793,58

45 870 517,14



## BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2012

ACTIF	AU 31 DÉCEMBRE 2012		EXERCICE 2011	
	Valeur brut	Amortiss. ou provision	Valeur net	Valeur net
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>5 305 155</b>	<b>2 854 995</b>	<b>2 450 160</b>	<b>2 539 007</b>
Licences logiciels informatiques	5 305 155	2 854 995	2 450 160	2 539 007
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>14 470 443</b>	<b>9 834 959</b>	<b>4 635 485</b>	<b>4 781 590</b>
Constructions :				
a) Terrain	1 173 095	0	1 173 095	1 173 095
b) Plantations	5 886	1 632	4 254	4 843
c) Agencement et aménagement des extérieurs	45 544	10 438	35 106	37 383
d) Bâtiments	3 714 496	2 269 979	1 444 517	1 498 265
e) Façade	1 440 001	813 611	626 390	513 051
f) Installation et aménagement construction	3 151 436	2 487 974	663 462	785 837
g) Installation et aménagement locaux	1 801 763	1 531 509	270 254	277 073
h) Installations techniques	1 300 566	1 060 161	240 405	308 578
Autres immobilisations corporelles :				
a) Matériel de transport	21 976	6 608	15 368	20 862
b) Matériel informatique	556 306	530 590	25 716	62 739
c) Matériel de bureau	337 028	293 116	43 913	40 958
d) Mobilier de bureau	904 755	811 750	93 005	58 905
e) Autres immobilisations corporelles	17 592	17 592	0	0
<b>IMMOBILISATIONS EN COURS D'ACQUISITION</b>	<b>422 021</b>	<b>0</b>	<b>422 021</b>	<b>321 840</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>5 153 226</b>	<b>163 673</b>	<b>4 989 554</b>	<b>5 894 904</b>
Titres de participation	198 158	0	198 158	198 158
Créances rattachées à des participations	3 969 720	163 673	3 806 047	4 759 684
Prêts	922 877	0	922 877	873 691
Dépôts et cautionnements donnés	62 471	0	62 471	63 372
<b>TOTAL I - ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>25 350 846</b>	<b>12 853 626</b>	<b>12 497 220</b>	<b>13 537 341</b>
<b>CRÉANCES</b>	<b>28 327 357</b>	<b>402 081</b>	<b>27 925 276</b>	<b>28 581 875</b>
Auteurs débiteurs	4 497 090	294 320	4 202 770	3 286 428
Avances et acomptes fournisseurs	9 814		9 814	11 815
Clients et comptes rattachés	10 769 657		10 769 657	12 115 040
Personnel	5 282		5 282	7 280
État et organismes sociaux	375 100		375 100	924 956
Organismes professionnels	5 780		5 780	5 657
Autres créances	12 664 633	107 761	12 556 872	12 230 698
<b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>	<b>93 096 841</b>		<b>93 096 841</b>	<b>124 568 232</b>
OPCVM « Obligataires » long terme	0	0	0	0
OPCVM « Monétaires »	30 463 595		30 463 595	47 104 009
OPCVM « Diversifiés » :				
- FCP SACD investissement	28 898 941		28 898 941	28 898 941
- Autres diversifiés court terme	33 585 075		33 585 075	48 427 841
OPCVM « Actions »	0		0	0
Parts sociales	64		64	0
Titres en dépôt	149 167		149 167	137 440
<b>DÉPÔTS À TERME et TITRES CRÉANCES NÉGOCIABLES</b>	<b>56 744 349</b>	<b>1 018 791</b>	<b>55 725 559</b>	<b>31 650 854</b>
<b>DISPONIBILITÉS</b>	<b>47 986 245</b>		<b>47 986 245</b>	<b>48 010 381</b>
<b>TOTAL II - ACTIF CIRCULANT</b>	<b>226 154 793</b>	<b>1 420 872</b>	<b>224 733 921</b>	<b>232 811 342</b>
Charges constatées d'avance	202 778		202 778	232 584
Charges à répartir sur plusieurs exercices	0		0	0
<b>TOTAL III - COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>202 778</b>	<b>0</b>	<b>202 778</b>	<b>232 584</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>251 708 417</b>	<b>14 274 498</b>	<b>237 433 919</b>	<b>246 581 267</b>

Total du bilan avec les centimes :

237 433 919,27

246 581 266,5

P A S S I F	AU 31 DÉCEMBRE 2012	AU 31 DÉCEMBRE 2011
<b>CAPITAL SOCIAL</b>	<b>2 034 503</b>	<b>1 961 682</b>
<b>REPORT A NOUVEAU</b>	<b>277 635</b>	<b>237 383</b>
<b>RESULTAT DE L' EXERCICE</b>	<b>43 487</b>	<b>40 252</b>
<b>TOTAL I - CAPITAUX PROPRES</b>	<b>2 355 624</b>	<b>2 239 317</b>
<b>PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS (SOCIAUX)</b>	<b>6 153 041</b>	<b>4 854 559</b>
Provision pour pensions personnel	3 312 968	2 417 882
Provision médailles du travail	189 741	169 356
Provision indemnités de fin de carrière	2 650 332	2 267 321
<b>PROVISIONS POUR LITIGES</b>	<b>3 003 230</b>	<b>4 030 685</b>
<b>PROVISIONS POUR ACTION SOCIALE</b>	<b>167 313</b>	<b>200 000</b>
<b>TOTAL II - PROVISIONS</b>	<b>9 323 583</b>	<b>9 085 244</b>
<b>DETTES</b>	<b>225 589 415</b>	<b>234 959 767</b>
Dépôts et cautionnements reçus		
Emprunts et concours bancaires	8 070	1 343
Fournisseurs et comptes rattachés	663 913	1 508 565
Personnel	4 026 819	9 951 217
État et organismes sociaux	1 559 190	1 949 004
Autres créditeurs divers	8 889 441	9 000 177
Auteurs créditeurs	3 339 159	3 659 688
Libéralités à verser aux auteurs	67 423 256	67 786 080
Organismes professionnels	3 803 693	3 700 644
Droits audiovisuels à affecter	1 075 347	1 720 479
Droits auteurs à répartir	108 761 428	108 501 590
Droits copie privée "Part auteurs" à affecter	3 071 254	2 629 906
Droits copie privée "Part action culturelle"	6 391 382	6 813 187
Droits de l'écrit (France) à répartir	2 971 653	3 561 475
Droits de la Belgique en instance d'affectation :	21 318	21 318
- Audiovisuel		
- Spectacle vivant	12 833 527	13 447 379
	749 967	707 716
<b>TOTAL III - DETTES</b>	<b>225 589 415</b>	<b>234 959 767</b>
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>165 296</b>	<b>296 938</b>
<b>TOTAL IV - COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>165 296</b>	<b>296 938</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)</b>	<b>237 433 919</b>	<b>246 581 267</b>

Total du bilan avec les centimes :

237 433 919,27

246 581 266,50

## DÉTAIL SUR LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

### DÉTAILS AUTRES DÉPENSES À CARACTÈRE SOCIAL

	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
<b>CHARGES D'ACTION SOCIALE AUTEURS</b>	<b>192 610</b>	<b>179 406</b>
<b>AUTRES DÉPENSES À CARACTÈRE SOCIAL</b>	<b>145 072</b>	<b>140 982</b>
- Dons, caisse de solidarité	145 072	140 982
<b>AUTRES FRAIS DE SOLIDARITÉ</b>	<b>47 538</b>	<b>38 424</b>
- Honneurs funèbres	9 648	6 254
- Assurances décès (aides)	32 890	27 170
- Dons, subventions sociales	0	0
- Prix, legs	5 000	5 000

### DÉTAILS DES RESSOURCES CANTONNÉES AUX ALLOCATIONS COMPLÉMENTAIRES

	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
<b>RESSOURCES AFFECTÉES A L'ACTION SOCIALE</b>	<b>3 310 379</b>	<b>3 150 000</b>
<b>RESSOURCES CANTONNÉES AUX ALLOCATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>		
- Contribution à caractère social et administratif (CCSA)	1 955 065	3 150 000
- Perceptions issues du domaine public		
. Domaine public radio télévision	143 669	0
. Emprunt répertoire non protégé	179 509	0
. Droits de la communauté des auteurs	1 032 136	0



## DÉTAILS DES CHARGES ET RESSOURCES DE L'ACTION CULTURELLE

	EXERCICE 2012	EXERCICE 2011
<b>CHARGES D'ACTION CULTURELLE</b>	<b>4 520 700</b>	<b>4 222 800</b>
<b>CHARGES IMPUTEES SUR LES RESSOURCES LEGALES</b>	<b>3 700 150</b>	<b>3 440 075</b>
<b>Charges directes</b>	<b>2 982 650</b>	<b>2 749 875</b>
- Aides à la création	390 812	113 241
- Aides à la diffusion	611 957	567 454
- Aides à la formation	84 723	66 424
- Aides mixtes	1 895 157	2 002 757
- Reliquats année en cours	0	0
<b>Charges d'exploitation incombant à l'action culturelle</b> (quote part imputée sur les ressources légales)	<b>717 500</b>	<b>690 200</b>
<b>CHARGES IMPUTEES SUR LES RESSOURCES VOLONTAIRES</b>	<b>820 550</b>	<b>782 725</b>
<b>Autres charges directes (*)</b>		
- Aides à la création	107 516	32 233
- Aides à la diffusion	168 354	161 520
- Aides à la formation	23 308	18 907
- Aides mixtes	521 372	570 065
<b>RESSOURCES AFFECTÉES A L'ACTION CULTURELLE</b>	<b>4 520 700</b>	<b>4 222 800</b>
<b>AFFECTATIONS LEGALES</b>	<b>3 700 150</b>	<b>3 440 075</b>
Copie privée audiovisuelle	2 212 970	2 185 079
Copie privée sonore	526 735	469 764
Droits irrépartissables (article 321-9 du CPI)	665 510	508 793
Produits financiers	54 744	51 021
Reprise reliquats années précédentes	240 192	225 418
<b>AFFECTATIONS VOLONTAIRES</b>	<b>820 550</b>	<b>782 725</b>
Copie privée sonore part répartissable	774 300	670 809
Contribution action culturelle (SDRM)	0	5 700
Produits divers	14 684	16 000
Copie Privée (texte, image et autres)	31 566	90 216

## ORGANISMES AYANT BÉNÉFICIÉ DE CONCOURS PENDANT 3 ANNÉES CONSÉCUTIVES

### DANSE

- \_ Uzès Danse
- \_ Sujets à Vif (Festival d'Avignon)
- \_ Rencontres chorégraphiques de Seine-Saint-Denis
- \_ Plastique Danse Flore
- \_ L'été des Hivernales
- \_ Festival June Events

### THÉÂTRE

- \_ Entr'actes
- \_ Fonds de soutien au théâtre privé
- \_ Les Chantiers de Blaye et de l'Estuaire
- \_ Éditions Actes Sud Papiers
- \_ Éditions Espace 34
- \_ Avignon Festival & Compagnie
- \_ À Mots Découverts
- \_ Festival Actoral
- \_ Les Mardis midis des textes libres présentés au Théâtre du Rond-Point
- \_ Prix jeunes metteurs en scène « Théâtre 13 »
- \_ Festival des francophonies en Limousin
- \_ Écritures en partage
- \_ Éditions Quartett
- \_ Fonds SACD Théâtre
- \_ Fonds SACD Humour / One Man Show
- \_ Le Conservatoire du Grand Avignon
- \_ Les Vidéomatons et Coups de Cœur du Off - Arte
- \_ Binôme/ Le sens des mots
- \_ Éditions théâtrales
- \_ Festival de la correspondance de Grignan
- \_ Éditions de l'Amandier
- \_ Voix d'auteurs

### MUSIQUE

- \_ Fonds de Création Lyrique
- \_ Fonds de Création Musicale (FCM)
- \_ Fonds SACD Musique de Scène
- \_ Valorisation Lyrique
- \_ Musique Française d'Aujourd'hui (MFA)
- \_ Académie Nationale de l'Opérette (ANAO)
- \_ Centre de la Documentation de la Musique Contemporaine (CDMC)
- \_ Festival MUSICA
- \_ Atelier Opéra en création - Festival d'Aix-en-Provence

### ARTS DU CIRQUE

- \_ Talents Cirque Europe
- \_ Collection « Quel cirque ! » - CNAC

### ARTS DE LA RUE

- \_ Chalon dans la Rue
- \_ Écrire pour la Rue
- \_ Auteurs d'espace

### INTERNATIONAL

- \_ Scène/Bureau du Théâtre à Berlin
- \_ Festival Crossing the line (New York)
- \_ Sala Beckett (Barcelone)
- \_ LABO07
- \_ Face à Face
- \_ Atelier Grand Nord
- \_ French Film Festival
- \_ ESAV Marrakech
- \_ Institut français de Tokyo/ Editions théâtre francophone
- \_ Atelier Farnèse

### TÉLÉVISION

- \_ FIPA (Festival International de Programmes Audiovisuels)
- \_ Le Conservatoire Européen d'Écriture Audiovisuelle (CEEAA)
- \_ Festival International des Scénaristes (Bourges)
- \_ Festival de la Fiction Télévisée (La Rochelle)
- \_ Festival Séries Mania
- \_ Festival de Luchon

### ANIMATION

- \_ La Poudrière
- \_ Festival d'Un Jour
- \_ Fête du Cinéma d'Animation (AFCA)
- \_ Cartoon Forum
- \_ Festival International du Court Métrage de Clermont-Ferrand
- \_ Cartoon Movie
- \_ Festival International d'Animation d'Annecy

### CINÉMA

- \_ Agence du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID)
- \_ Institut Lumière
- \_ Cinéma des Cinéastes
- \_ Quinzaine des Réalisateurs
- \_ Semaine Internationale de la Critique
- \_ Festival International du Court Métrage (Clermont-Ferrand)
- \_ Festival International des Scénaristes (Bourges)
- \_ French Film Festival
- \_ Atelier Grand Nord
- \_ Festival Premiers Plans d'Angers
- \_ Rencontres Cinématographiques de Dijon
- \_ Emergence
- \_ Festival Grand Lyon
- \_ Grand Prix du meilleur scénariste

### RADIO

- \_ Les Radiophonies
- \_ Festival Longueur d'Ondes
- \_ Du côté des ondes (RTBF)
- \_ Voix d'auteurs
- \_ Festival Primeurs
- \_ Phonurgia Nova

### CRÉATION INTERACTIVE

- \_ Concours NX Publishing

### ACTIONS NON IMPUTÉES À UNE DISCIPLINE PARTICULIÈRE

- \_ Association Beaumarchais - SACD
- \_ Captation Sujets à Vif (Sophie Laly)

# RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (S.A.C.D.)  
Siège Social : 11 bis rue Ballu - 75009 - PARIS  
Société Civile / N° Siren : 784 406 936

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2012

Mesdames, Messieurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- \_le contrôle des comptes annuels de la Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques (S.A.C.D.), tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- \_la justification de nos appréciations,
- \_les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 18 avril 2013

Le Commissaire aux comptes

MAZARS / Luc MARTY





[www.sacd.fr](http://www.sacd.fr)  
[facebook.com/sacd.fr](https://facebook.com/sacd.fr)  
[@SACDParis](https://twitter.com/SACDParis) sur Twitter



Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques  
11 bis, rue Ballu - 75442 Paris cedex 09

LE COFFRE GABARRA®  
[www.gcg.fr](http://www.gcg.fr)  
Impression Jourdan

